DOUZIEME ANNEE — N° 452 — On s'abonne au Bureau du Journal : 17 RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16 Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 2 MARS 1918.

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
89, rue d'Hauteville
TÉL. : NORD 71-11

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

La France entière revendique l'Alsace et la Lorraine

Commémoration
DES PROTESTATIONS de l'Alsace et de la Lorraine

Par ce numéro qui porte la date du 2 mars et qui paraît en réalité le premier, La Française *a voulu s'unir à la commémoration qui se célébrera ce jour-là par toute la France, des sentiments de révolte et de douleur que l'Alsace-Lorraine éprouva au lendemain de l'annexion et qui trouvèrent leur expression publique dans la protestation lue à l'Assemblée Nationale de Bordeaux le 1er mars 1871. Cette protestation sera, ce premier mars 1918, lue publiquement partout « où l'on enseigne, où l'on pense, où l'on prie », selon l'heureuse formule de M. Paul Labbé, secrétaire général de* L'Effort de la France et de ses Alliés, *qui a pris l'initiative de cette grandiose manifestation.*

A Paris, la commémoration se fera à la Sorbonne en présence du Président de la République et sous la présidence de M. Stephen Pichon, ministre des Affaires Etrangères qui prendra la parole au nom du gouvernement.

Elle comportera des discours de M. Antonin Dubost, président du Sénat, et de M. Paul Deschanel, président de la Chambre des Députés ; les déclarations de M. Jules Siegfried, député, ancien ministre, au nom des Alsaciens, et de M. Maurice Barrès, député, de l'Académie Française, au nom des Lorrains.

La protestation sera lue par M. Henri Welschinger, membre de l'Institut, ancien Archiviste à l'Assemblée Nationale de Bordeaux.

Afin qu'aucune de nos lectrices, aucun de nos lecteurs ne puisse manquer de prendre part à cette solennité du Souvenir qui est aussi aujourd'hui celle de l'espérance, nous reproduisons la protestation du 1er mars, après celle du 17 février qu'elle renouvelait et complétait. ... .

DÉCLARATION
lue par Emile Keller
Député du Haut-Rhin
LE 17 FÉVRIER 1871
devant l'Assemblée Nationale de Bordeaux

I

L'Alsace et la Lorraine ne veulent pas être aliénées

Associées depuis plus de deux siècles à la France, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, ces deux provinces, sans cesse exposées aux coups de l'ennemi, se sont constamment sacrifiées pour la grandeur nationale : elles ont scellé de leur sang l'indissoluble pacte qui les rattache à l'unité française. Mises aujourd'hui en question par des prétentions étrangères, elles affirment à travers tous les obstacles et tous les dangers, sous le joug même de l'envahisseur, leur inébranlable fidélité.

Tous unanimes, les citoyens demeurés dans leurs foyers, comme les soldats accourus sous les drapeaux, les uns en votant, les autres en combattant, signifient à l'Allemagne et au monde immuable volonté de l'Alsace et de la Lorraine de rester françaises.

II

La France ne peut consentir ni signer la cession de la Lorraine et de l'Alsace

Elle ne peut pas, sans mettre en péril la continuité de son existence nationale, porter elle-même un coup mortel à sa propre unité en abandonnant ceux qui ont conquis, par deux cents ans de gouvernement patriotique, le droit d'être défendus par le pays tout entier contre les entreprises de la force victorieuse. Une Assemblée, même issue du suffrage universel, ne pourrait invoquer sa souveraineté pour couvrir ou ratifier les exigences destructives de l'intégrité nationale. Elle s'arrogerait un droit qui n'appartient même pas au peuple réuni dans ses comices.

Un pareil excès de pouvoir, qui aurait pour effet de mutiler la Mère commune, dénoncerait aux justes sévérités de l'histoire ceux qui s'en rendraient coupables.

La France peut subir les coups de la force ; elle ne peut sanctionner ses ar-

III

L'Europe ne peut permettre ni ratifier l'abandon de l'Alsace et de la Lorraine

Gardiennes des règles de la justice et du droit des gens, les nations civilisées ne sauraient rester plus longtemps insensibles au sort de leurs voisines, sous peine d'être à leur tour victimes des attentats qu'elles auraient tolérés.

L'Europe moderne ne peut laisser saisir un peuple comme un vil troupeau ; elle ne peut rester sourde aux protestations répétées des populations menacées ; elle doit à sa propre conservation d'interdire de pareils abus de la force. Elle sait d'ailleurs que l'unité de la France est aujourd'hui comme dans le passé une garantie de l'ordre général du monde, une barrière contre l'esprit de conquête et d'invasion.

La paix faite au prix d'une cession de territoire ne serait qu'une trêve ruineuse et non une paix définitive. Elle serait pour tous une cause d'agitation intestine, une provocation légitime et permanente à la guerre. Et quand à nous, Alsaciens et Lorrains, nous serions prêts à recommencer la guerre aujourd'hui, demain, à toute heure, à tout instant.

En résumé, l'Alsace et la Lorraine protestent hautement contre toute cession. La France ne peut la consentir ; l'Europe ne peut la sanctionner.

En foi de quoi, nous prenons nos concitoyens de France, les gouvernements et les peuples du monde entier à témoin que nous tenons d'avance pour nuls et non avenus tous actes et traités, votes ou plébiscites, qui consentiraient abandon en faveur de l'étranger de tout ou partie de nos provinces de l'Alsace et de la Lorraine.

Nous proclamons par les présentes à jamais inviolable le droit des Alsaciens et des Lorrains de rester membres de la nation française et nous jurons, tant pour nous que pour nos commettants, nos enfants et leurs descendants, de le revendiquer éternellement, et par toutes les voies, envers et contre tous usurpateurs.

PROTESTATION
des Députés d'Alsace-Lorraine
lue par Jules GROSJEAN
Député et Ancien Préfet du Haut-Rhin
LE 1er MARS 1871
devant l'Assemblée Nationale de Bordeaux
forcée de voter les préliminaires de la paix

Les représentants de l'Alsace et de la Lorraine ont déposé, avant toute négociation de paix, sur le bureau de l'Assemblée Nationale, une déclaration affirmant de la manière la plus formelle, au nom de ces provinces, leur volonté et leur droit de rester françaises.

Livrés, au mépris de toute justice et par un odieux abus de la force, à la domination de l'étranger, nous avons un dernier devoir à remplir.

Nous déclarons encore une fois nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement.

La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun dans la forme et dans la mesure que notre conscience nous dictera.

Au moment de quitter cette enceinte où notre dignité ne nous permet plus de siéger, et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs est une pensée de reconnaissance pour ceux qui, pendant six mois, n'ont pas cessé de nous défendre, et d'inaltérable attachement à la patrie dont nous sommes violemment arrachés.

Nous vous suivrons de nos vœux et nous attendrons, avec une confiance entière dans l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée.

Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place.

Ont signé :

L. Chauffour, E. Teutsch, Docteur André Ostermann, Schneegans, E. Keller, Kablé, Melsheim, Bœll, Titot, Albrecht, Alfred Kœchlin, V. Rehm, A. Scheurer-Kestner, Alphonse Saglio, Humbert, Kuss, Renckler, Deschange, Bœrsch, A. Tachard, Th. Noblot, Dornès, Ed. Bamberger, Bardon, Léon Gambetta, Frédéric Hartmann et Jules Grosjean.

" Toute la France debout pour la Victoire du Droit "

Pourquoi l'Alsace-Lorraine doit-elle faire retour à la France ?

Parce que les Allemands ont **annexé** ces deux provinces françaises **contre le vœu nettement exprimé de leurs populations.**

Rappelons les dernières phrases de la déclaration de Bordeaux, signée le 17 février 1871 par tous les représentants des trois départements sacrifiés :

« *En résumé, l'Alsace et la Lorraine protestent hautement contre toute* « *cession : la France ne peut la consentir, l'Europe ne peut la sanctionner.*

« *En foi de quoi, nous prenons nos concitoyens de France, LES GOUVER-* « *NEMENTS ET LES PEUPLES DU MONDE ENTIER A TÉMOIN que nous* « *tenons d'avance pour* **NUL** *et* **NON AVENUS**, *tous actes et traités, vote ou* « *plébiscite, qui consentiraient* **abandon en faveur de l'étranger** *de tout ou* « *partie de nos provinces de l'Alsace et de la Lorraine.*

« *Nous proclamons, par les présentes,* **à jamais inviolable le droit des** « **Alsaciens et des Lorrains de rester membres de la nation française** « *et nous jurons tant pour nous que pour nos commettants, nos enfants et leurs* « *descendants* **de la REVENDIQUER ÉTERNELLEMENT** *et par toutes les voies,* « *envers et contre tous* **usurpateurs.** »

⁂

Les populations de l'Alsace et de la Lorraine sont restés fidèles au serment de Bordeaux.

Le 18 février 1874 leurs représentants au Reichstag ont renouvelé leur protestation.

Jusqu'en 1888 les provinces annexées n'élurent que des députés protestataires. Depuis cette époque les « autonomistes » n'étaient, de l'aveu même des Allemands, que des « protestataires déguisés ».

En quarante-quatre ans, *l'Alsace et la Lorraine n'ont fourni aux armées allemandes que* **treize officiers de carrière**, *tandis qu'elles en donnaient* **plusieurs milliers à la France.**

17.000 volontaires *alsaciens-lorrains, qui ont réussi à s'échapper de leur pays,* **servent aujourd'hui** *sous les plis du drapeau tricolore.*

Les Allemands traitent les Alsaciens-Lorrains, demeurés de l'autre côté des Vosges, comme des ennemis. Ils proclament eux-mêmes la banqueroute de la politique germanisatrice et ils annoncent, dans leurs journaux, **qu'au lendemain de la victoire ils démembreront les deux provinces** pour les rattacher, en trois tronçons, à la Prusse, à la Bavière et au Grand-Duché de Bade.

Sans l'Alsace et la Lorraine, la France est incomplète.

Sa frontière est ouverte à l'envahissement germanique qui, en 1914, s'est produit pour la **VINGT-NEUVIÈME FOIS.**

De plus, les richesses du sous-sol alsacien-lorrain sont indispensables à la France qui, *depuis l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine*, manque de charbon et de potasse.

Les 20 millions de tonnes de charbon du bassin lorrain et du bassin de la Sarre, suffiraient à combler *le déficit de notre production nationale.*

Les gisements de potasse de la Haute-Alsace ont une valeur de 60 milliards.

⁂

Depuis que la France a perdu ses deux provinces de l'Est, elle est donc **matériellement appauvrie**, *elle est également* **amoindrie moralement.**

En reprenant son bien *elle retrouvera et le bien-être et le rang qui lui revient dans le conseil des grandes puissances.*

L'Alsace Lorraine était le **symbole de la grandeur et de l'unité** *de l'empire allemand. Son retour à la France consacrera la* **décadence et la ruine** *du militarisme prussien.*

⁂

Ce retour devra s'opérer **SANS PLÉBISCITE.**

Pourquoi donner cette satisfaction d'amour-propre aux Allemands qui, en 1871, ont refusé de consulter les Alsaciens-Lorrains sur leur changement de nationalité?

Ce serait faire injure aux annexés que de douter de sentiments dont ils ont donné, dans les circonstances les plus tragiques, tant de témoignages éclatants.

Ce serait sanctionner, après coup, **l'acte de violence** *dont ils avaient été les victimes, il y a quarante-six ans.*

La France reprend son bien. Les Alsaciens-Lorrains rentrent dans la famille nationale, dont on les avait brutalement séparée. Pas n'est besoin, pour cela, d'organiser un plébiscite.

⁂

L'Alsace et la Lorraine ont été la RANÇON DE LA FRANCE meurtrie.

Pendant près d'un demi-siècle elles ont abominablement souffert parce qu'elles voulaient rester fidèles au culte du souvenir.

Dictature, passeports, refus de permis de séjour, interdiction de l'emploi du Français, exclusion des fonctions publiques, amendes, prison, expulsions, suppressions de journaux et d'associations non politiques, surveillance policière, rien n'a été épargné aux annexés par leurs tyrans.

Vis-à-vis de ces vaillants Français, qui ont fait si largement leur devoir, la Patrie a des obligations auxquelles elle ne saurait se dérober.

PAS DE PAIX AVANT QUE L'ALSACE-LORRAINE, N'AIT ÉTÉ DÉLIVRÉE DU JOUG ALLEMAND !

Tract édité par la Conférence au Village, 11, avenue de l'Opéra.

La Protestation des Femmes
EN 1871

Notre confrère et amie Mme Inès Godchau, originaire de Lorraine nous envoie pour sa contribution à notre enquête dont on lira les réponses plus loin, l'extrait suivant de l'Exode *un des livres sensationnels du grand militant Alsacien-Lorrain, M. Delahage, auteur de* La Carte au Liseré vert.

Elle a trait au patriotisme dont firent preuve les femmes d'Alsace-Lorraine, après la signature de la paix néfaste afin d'aider la France à payer l'indemnité de cinq milliards. Ce fut leur manière de protester contre l'annexion.

« Il fallait en finir, et que la France redevint au plus tôt maîtresse chez elle. Chacun le sentait, et, comme M. Thiers n'avait pas encore dit à quel expédient financier il s'arrêterait pour le solde de la dette, chacun rêva de projets libérateurs. Le plus généreux, le plus séduisant vint d'Alsace, celui d'une souscription volontaire pour aider le Gouvernement à payer l'indemnité de guerre ; geste admirable de ceux qui ne connaîtraient pas eux-mêmes les joies de la délivrance. Le premier appel fut lancé à Strasbourg, le 23 décembre 1871, par quelques dames de la ville (1). Quelques jours plus tard, le 28, les Mulhousiennes écrivirent au Président de la République, joignant à leur lettre un chèque de 23.945 fr. « Vous l'accepterez comme l'obole de la veuve... » Puis, ce furent les dames de Saverne : 1.630 fr., et celles de Bischwiller : 3.740 fr., et celles de Wissembourg : 4.100 fr., et celles de Munster : 6.000 fr., et Schlestadt, et Sainte-Marie-aux-Mines, et Haguenau. L'enthousiasme gagna de proche en proche. Un Comité se forma à Nancy, pour coordonner les efforts, généraliser la souscription ; il trouva la formule définitive ; la souscription sera conditionnelle et valable seulement si elle atteint 500 millions dans l'année...

Georges DELAHACHE,
(L'exode 1914.) »

La République promet à l'Alsace-Lorraine
« UNE REVENDICATION ETERNELLE »

Au lendemain de l'inoubliable séance du 17 février 1871, où M. Emile Keller, député du Haut-Rhin, lut à la tribune de l'Assemblée nationale, à Bordeaux, la solennelle protestation de l'Alsace-Lorraine, qui avait été rédigée par Gambetta, Louis Blanc inspira à ses collègues républicains l'adresse suivante :

Aux Représentants des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, de la Meurthe et des Vosges.

Bordeaux, le 18 février 1871.

Chers Collègues et Concitoyens,

Nous nous sommes associés hier, par nos applaudissements, à la Déclaration faite par l'un d'entre vous, à la tribune, au sujet de l'Alsace et de la Lorraine ; mais nous tenons à vous dire encore que les représentants de la France républicaine partagent vos sentiments et votre opinion. Nous nous sentons attachés aux héroïques populations que vous représentez, aussi fortement qu'elles se sentent elles-mêmes attachées à la patrie commune. De plus, nous nous déclarons, nous déclarons l'Assemblée Nationale et le peuple français tout entier sans droit pour faire d'un seul de vos combattants le sujet de la Prusse ; comme vous, enfin, *nous tenons d'avance pour nul et non avenu, tout acte ou traité, tout vote ou plébiscite, par lequel serait fait cession d'une fraction quelconque de l'Alsace ou de la Lorraine.* Quoi qu'il arrive, les citoyens de ces deux contrées resteront nos compatriotes et nos frères, et *la République leur promet une revendication éternelle.*

Nous pressons cordialement la main que vous nous tendez.

Salut et fraternité.

Ont signé :

Victor Hugo, Louis Blanc, E. Quinet, V. Schœlcher, Charles Floquet, Millière, Tolain, Clémenceau, Greppo, Martin Bernard, J. Andrieu (Oran), Colas (Constantine), Jean Brunet, Eug. Farcy, Ed. Lockroy, P. Tirard, A. Peyrat, E. Razoua, Ch. Lepère, Carion, A. Dubois, A. Gent, Ducoux, Sadi Carnot, B. Malon, P. Joigneaux, Rathier (Yonne), Ed. Adam, P. Cournet, Moreau (Côte-d'Or), Henri Brisson, G. Tridon, Langlois, Cyprien Girard, A. Rane, Anat, Ferd. Gambon.

(1) Mmes Momy, 10, rue des Pucelles ; Gloxin, 4, place Saint-Pierre-le-Jeune ; Mathilde Litchenberger, 1, rue du Noyer ; Mathilde Wersé, 20, rue du Dôme ; Alfred Ott, 8, rue de la Nuée-Bleue.

Déclarations de Lectrices de « La Française »
LE 1er MARS 1918

Née à Mulhouse (Haut-Rhin), en 1844, réintégrée en France avec mes cinq enfants en 1893, je me sens donc deux fois Française ! Mais tout en jouissant de me retrouver avec ceux de ma race et de mon éducation première, j'ai sans cesse aspiré de tout mon cœur à la réunion de ma chère petite patrie à la grande, et à la fin du martyre de ceux qui restent là-bas et que j'ai enduré pendant plus de vingt ans avec eux ! Mes souvenirs et l'abandon de ma famille et de mes biens m'en feraient dire bien plus long, si je ne tenais pas à écourter le plus possible ma protestation d'annexée malgré elle.

Fanny Yung.

Je remercie *La Française* de donner aux Alsaciennes-Lorraines le moyen de crier leur foi au retour pur et simple de l'Alsace-Lorraine à la France.

C'est non seulement une question de Justice, mais c'est la seule façon d'apporter à cette guerre la solution nécessaire qui empêchera les guerres futures.

C. Gimpel.

Quoique Parisienne, je suis fille d'un Alsacien et d'une Lorraine, et mon mari était né à Colmar (à cette époque : Haut-Rhin).

Je puis vous affirmer qu'ils aimaient la France passionnément. Longtemps avant 70, mon père m'avait inculqué la haine des Allemands, à l'état instinctif dans l'âme des Alsaciens. Mon mari, au Pérou, lors de la guerre 1870-1871, a été le premier qui eût opté au Consulat de France, et mon père, le premier également à aller opter à Paris qu'il habitait d'ailleurs depuis l'âge de treize ans.

Mais tous les Alsaciens, tous les Lorrains que j'ai connus — et j'en ai connu beaucoup — portaient dans leur cœur, leur deuil de la patrie française et s'associaient tous à la magnifique protestation de l'Alsace-Lorraine transmise à Bordeaux, en 1871, par le patriote alsacien Emile Keller.

On a dit, avec raison, que chaque Alsacien porte, en son âme, une France intérieure. Tous ceux qui sont restés en Alsace l'ont fait, par héroïsme, pour que leur chère pays ne se germanise pas entièrement. La majorité n'a pu supporter le joug allemand et a quitté l'Alsace. Aussi ne faut-il pas confondre les Alsaciens de souche allemande qui ont pris leur place, avec les vrais Alsaciens de vieille race française.

Les personnes qui ont bien voulu lire mon « Journal d'une petite Alsacienne » y ont pu trouver l'expression de l'ardent amour pour la France qui coule avec le sang des vrais Alsaciens, dans leurs veines, et leur révolte permanente contre l'asservissement allemand.

Parrhisia.

De toutes les séparations, la plus déchirante est celle de perdre son pays ; il n'y a rien qui marque autant l'âme de sa griffe ineffaçable.

J'ai encore devant moi le tableau touchant de mes chers parents ; l'Alsace semblait avoir emporté avec elle des lambeaux d'eux-mêmes, tous leurs espoirs et toute la lumière de leur vie.

Quelque jour je dus retourner sur cette terre d'enfance, j'y ai trouvé un vide que désormais rien ne pouvait combler et les souvenirs qui m'étaient réservés ne servaient qu'à me faire mesurer davantage la profondeur de ma douleur.

Depuis les hostilités, la crainte de l'inévitable avant la fin de la guerre est mon idée dominante, mais quand viendra le grand jour, je n'aurai plus de raison pour penser à la mort ; il me semble que longtemps encore je braverai le trépas, car il ne peut exister pour moi de joie plus intense que celle de revoir ma chère Alsace redevenue Française.

Une Institutrice,
née à Boblenheim (Haut-Rhin),

Née en France, de famille alsacienne, j'ai toujours considéré l'Alsace comme ma petite Patrie, l'Alsace où chaque année, les vacances me ramenaient, jadis, auprès de mes grands-parents. Dans ce coin de terre meurtri, j'ai appris toute enfant à aimer la grande Patrie ; j'ai connu la souffrance de ceux qui étaient partis comme de ceux qui étaient restés. Exilés, quoiqu'ils fassent, les uns et les autres, dans la France mutilée ou dans l'Alsace opprimée.

Noblement, ne voulant pas provoquer une horrible guerre pour obtenir sa délivrance, l'Alsace essayait (— sans bien y parvenir —) de se faire une vie supportable. On ne frayait pas, pourtant, avec l'oppresseur ; et c'était un spectacle étrange et émouvant que celui de ces deux Sociétés vivant côte à côte sans jamais se pénétrer pendant un demi-siècle, sans même se regarder vivre. Maladresse brutale des uns, sans doute ; mais aussi, et plus encore, volonté calme des autres de se taire et de se souvenir.

Les paroles graves qu'inspiraient à mon père, il y a bien quinze ans, sa conscience de magistrat et son cœur d'Alsacien sonnent toujours à ma mémoire : « La guerre est chose trop monstrueuse pour qu'un Français la souhaite ; mais le Droit est imprescriptible et l'Alsace une victime : comment dénouer ses liens ? » L'Allemagne elle-même livre d'autres conquêtes, a répondu en brisant le

Traité de Francfort : Quel Français (fût-il Kamtchatkien), voudrait en signer un autre ?..

C'est parce qu'en 1790, les députés de l'Alsace et de la Lorraine sont venus prêter serment à la France, sur l'Autel de la Patrie ; parce qu'en 1871, ses représentants ont lu à l'Assemblée nationale leur protestation fréménante : « Nous proclamons inviolables le droit des Alsaciens et des Lorrains de rester membres de la Nation française, et nous jurons, tant pour nous que pour nos commettants, nos enfants et leurs descendants, de le revendiquer *éternellement* ; c'est enfin, parce que durant quarante-quatre ans l'Alsace-Lorraine immolée, a offert au monde le spectacle de sa résignation douloureuse et fière, que l'idée de subordonner à un plébiscite son retour parmi nous est un affront indigne, une nouvelle et monstrueuse injustice qui s'ajouterait à l'autre, loin de la réparer.

Elle a exprimé assez clairement son amour — désintéressé — pour la France — qui l'oublait presque — alors que l'Allemagne détestée lui assurait le bien-être matériel. Certes, le plébiscite réussirait, malgré la difficulté d'évincer des émmigrés résolument cramponnés au sol fertile de l'Alsace ; mais ceux qui sont partis en 1871, morts depuis ou dispersés dans la grande famille française, le Passé ne parle-t-il pas pour eux, mieux qu'un bulletin de vote qu'ils ne pourraient avoir.

Et l'on ose invoquer le Droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes pour nous proposer cette injustice suprême, pour faire le jeu des Allemands qui, par la ruse et la terreur, maîtres du terrain, essaieraient de fausser le vote !

Il est édifiant de constater que ceux qui tiennent au referendum sont avant tout ceux qui veulent en finir — pour le plus grand bien de l'Internationale !

Non. Comme le pensent nos Alliés américains, la réparation du rapt commis en 1871, le retour pur et simple de l'Alsace-Lorraine à la France, est la condition première d'une paix juste et stable. Après avoir été le symbole du Droit violé, l'Alsace sera le symbole du Droit restauré : transiger sur ce point serait compromettre tout l'avenir.

La lutte peut être dure encore, les épreuves lourdes et douloureuses ; mais si nous avons la volonté de vous vaincre nous-mêmes en acceptant joyeusement privations et souffrances, nous vaincrons sûrement l'Allemagne. L'Alsace ne nous a-t-elle pas prêché par l'exemple, la patience, le courage et l'espoir ?

M. Sommer,
Agrégée d'histoire,
Trésorière de l'Aide Fraternelle aux Réfugiés et Evacués Alsaciens-Lorrains.

Pour ceux qui ont compulsé les vieilles chroniques d'Alsace, qui connaissent son histoire à travers les âges, ses dialectes, ses légendes, ses chansons, une vérité s'impose : Nordgaüer et Sündgaüner, en leurs défauts, comme en leurs qualités, sont de France, et non d'Outre-Rhin.

Ils sont des indépendants-nés, des démocrates, et leur fidélité à la Mère-Patrie, n'est pas seulement faite de cet entêtement proverbial (dû pour une bonne part aux éléments celtiques de leur race), mais de leur passion pour la liberté — liberté de laquelle la France est l'ardent champion.

Toujours la France les attira, mais lorsque celle-ci eut proclamé les *Droits de l'Homme*, c'est d'enthousiasme qu'ils se jetèrent dans ses bras, nombre de villes imitant Mulhouse, jusque-là autonome, qui salua l'ère nouvelle en enterrant au pied de l'arbre de la Liberté son glaive de justice, ses statuts et ses armes, en hissant le drapeau tricolore sur son hôtel de ville.

Dès lors, comment pourrait-on méconnaître les souffrances d'une race fière, courbée sous le joug d'une nation de servilisme qui la heurte en toutes ses aspirations, en toutes ses idées, en toutes ses croyances ?

Et comment ne pas souhaiter ardemment, au nom de la Justice, du Droit, de l'Humanité, son retour vers ses frères de race et d'idées.

O. Gevin-Cassal.

Fille d'un fonctionnaire de Metz qui, naguère, en optant pour la France, abandonnait ses biens, je sais que beaucoup des nôtres ont prouvé comme lui, par le sacrifice de leurs intérêts leur attachement à la patrie. Leur désir de voir l'Alsace-Lorraine redevenir terre française est donc évident.

Mais je dirais plus : Pendant les trois premières années de cette guerre, me trouvant en pays envahi et contrainte de soigner des blessés allemands, je distinguais vite parmi eux, ceux d'origine Lorraine. A la fois honteux et heureux de rencontrer une compatriote, ils se hâtaient de nous dire que dans l'intimité de leur famille on avait conservé les coutumes et les langues françaises. L'ennemi lui-même, par la résistance qu'il a toujours rencontrée sur un sol imparfaitement conquis, sait fort bien qu'il ne l'a pas germanisé.

Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France sera donc un fait naturel.

J. G.

Demander à une Lorraine son sentiment sur le retour de son pays à la France, c'est presque lui faire injure. Autant demander à une fille privée, dès l'enfance de l'amour maternel si elle désire retrouver sa mère.

Les Alsaciens-Lorrains sont des Français de race, de cœur, de sentiments qui ne vivent depuis 1870 que de la seule espérance de redevenir Français de fait.

Cécile Cahen-Schwab,
née à Metz de parents lorrains.

Je suis née à Mulhouse et j'y ai passé mon enfance. Dans cette ville essentiellement française de cœur, j'ai appris toute petite à haïr les Allemands. Et pourtant ceux-ci faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour se faire admettre dans la société alsacienne, mais jamais ils n'y sont parvenus. Un abîme, que rien ne pouvait combler, séparait l'âme alsacienne de l'âme prussienne. Les officiers avaient beau plastronner et bomber le torse, leur sourire mielleux ne trompait personne. Pour eux, qui en Allemagne étaient fêtés, partout et partout faisaient la loi, à Mulhouse ils étaient moins que rien, on les ignorait, voilà tout. Je me rappelle que maintes fois, voyant un de ces reîtres de loin, je m'empressais d'élever la voix, afin qu'en passant à mes côtés, il entendît que je m'entretenais en français avec la personne qui m'accompagnait. Fait enfantin certes et bien puéril, mais qui prouve combien était vivace le sentiment de fierté que j'éprouvais à montrer à ces conquérants, que malgré tout je n'étais pas Allemande.

J'ai laissé à Mulhouse des êtres chers qui, depuis la guerre, n'existent que dans l'espoir de revivre les journées inoubliables de l'occupation française en août 1914, alors que pendant cinq jours le drapeau français flottait sur la mairie, l'heure française réglait les occupations des habitants et les pantalons rouges sillonnaient les rues, remplaçant les casques à pointe ! Quelle ivresse pour les Mulhousiens, mais combien ils l'ont payée cher. A leur retour, les Boches leur ont fait expier durement leurs manifestations de sympathie à l'égard des Français, en fusillant des innocents et incendiant des quartiers entiers. Mais rien n'a pu abattre le courage de l'opinion chez les Mulhousiens. Ni les journaux boches clamant des victoires, ni les cloches sonnant à toute volée, ne leur ont fait perdre l'espoir dans une victoire prochaine des Français. Ils savent que tôt ou tard, ils seront délivrés du joug odieux des barbares.

Et dire qu'il y a des Français qui, pour que la guerre finisse plus vite, admettraient fort bien que nous renoncions à l'Alsace-Lorraine ! Ceux-là ne savent pas combien les Alsaciens ont souffert pendant quarante ans de la domination allemande. Au début de la guerre, une Alsacienne, habitant encore là-bas, me disait : « Si à présent les Français n'étaient pas victorieux et que nous restions Allemands, ce serait si épouvantable que je n'ose y songer. » Une autre, entendant dire dans un salon que l'Alsace devrait être un pays autonome, s'écria : « Mais nous ne voulons pas de cela, nous voulons être Français, et rien que Français ! » Et je crois bien qu'elle résumait ainsi l'aspiration de tous les Alsaciens.

Je m'excuse de m'être étendue un peu longuement sur ce sujet, mais il me tient tellement à cœur, que ma plume ne peut guère exprimer mes sentiments et ne les dépeint que très imparfaitement.

A. Strauss.

J'y ai pensé toujours. Je me souviens du bombardement de Strasbourg et de ce jour la haine de l'oppresseur est entrée dans mon cœur. L'Alsace ne peut être que Française si nous voulons vivre dans un monde civilisé, une ère de paix, de justice et de liberté.

Jenny Lauth.

La question d'Alsace-Lorraine a pris l'ampleur d'un problème mondial parce qu'elle concrétise toute la question de savoir si la Force peut à la longue primer le Droit.

Il est indubitable que si l'Alsace-Lorraine restait après la guerre comme une proie entre les mains des Allemands ce serait une prime accordée à la Force et un soufflet donné au Droit.

Impossible de sortir de cette constatation odieuse, et impossible par conséquent, nous semble-t-il, d'admettre ce qui représenterait un désastre moral pour l'idéal de l'humanité toute entière.

L'Alsace souffrait en silence attendant de la justice immanente une délivrance longue à venir. Elle ne se reconnaissait pas le droit de susciter une guerre atroce pour sa propre délivrance. C'est le militarisme allemand qui a tout remis en question en déclarant la guerre.

L'Alsace-Lorraine doit donc échapper au joug allemand pour satisfaire au principe sacré de la Justice et à l'Idéal moral que l'humanité se propose pour l'avenir. Elle est le symbole de la Liberté écrasée.

Marguerite De Witt-Schlumberger,
Présidente de l'Aide Fraternelle aux Réfugiés et Evacués Alsaciens-Lorrains.

Depuis l'annexion, les Allemands ont par tous les moyens en leur pouvoir, cherché à imposer leur langue en Lorraine : les pièces administratives sont depuis longtemps exclusivement en allemand, l'enseignement du français est presque banni de l'école, il est limité aux classes enfantines — les enfants ignorant totalement l'allemand, on est bien forcé de leur donner les premières notions de lecture en français — les enseignes sont en allemand, sans traduction : Delikatessen waaren, Wirtschaft ; les noms des monuments : Bahnhof, schule ; même les noms des villages aux jolies terminaisons, dérivées du latin, Rémilly, Servigny, Inserville, sont devenus Bemlach, Silbermachen, Inserveiler.

Cette germanisation des noms de villages a eu lieu depuis la guerre en représailles des sentiments francophiles que les habitants ont laissés exprimer. Malgré un triple dressage, par l'école, l'administration et la caserne, le Lorrain continue à parler le français aussi purement qu'avant 70, ou dans les campagnes il s'exprime en son patois que le Boche ne comprend pas et il peut se moquer de lui à sa barbe. Le Lorrain est très observateur et moqueur, il aime à donner des sobriquets. Les Allemands qui comparent avantageusement leur Germanie à tous les pays de la terre sont des « bei uns » chez nous ; le Lorrain ayant remarqué le développement excessif de la partie la plus charnue du corps chez les Allemands, appelle cette partie : un prussien : « Il est tombé sur son prussien ! »

Malgré la richesse et la beauté du pays et d'autre part, la facilité d'émigration des Allemands, il n'y a pas eu colonisation. L'Allemand c'est le militaire, le fonctionnaire ou dans les villes, le commerçant, Juif le plus souvent, marchand de *délikatessen*, de cigarres, d'objets de toutes sortes à l'usage des soldats de la garnison. Mais fonctionnaire et commerçant, à l'âge de la retraite ou la fortune faite, s'en retournent en Germanie.

Il y a bien eu une dizaine d'années après la conquête, quelques mariages entre Allemands et Lorraines, mais ces hommes dont on avait vanté les vertus familiales, se sont montrés mauvais maris, despotes, brutaux, alcooliques. Ces tentatives de fusion ayant prouvé l'antinomie irréductible des deux races sont devenues de plus en plus rares. Chose remarquable, les enfants issus de ces mariages, malgré une culture allemande, ont adopté le sentiment, la nationalité de leur mère ; ils sont Lorrains et toutes leurs sympathies vont à la France. Ceci justifierait jusqu'à un certain point ce qu'on a dit de la romanisation des Allemands en Alsace-Lorraine.

Les Alsacien-sLorrains jouissent sous la domination allemande, d'une administration modèle, leur commerce et leur industrie se sont magnifiquement développés, il en est résulté un accroissement de bien-être et de richesse indiscutable : « L'Allemagne a comblé de bienfaits les Alsaciens-Lorrains, me disait là-bas un des très rares admirateurs de la kultur, et leurs cœurs sont demeurés fermés, ce sont des ingrats ! » Les Allemands s'en aperçoivent : les recrues d'Alsace-Lorraine envoyées en Prusse orientale, sont traitées de welches, mais elles sont fières d'être des welches.

Les mœurs lorraines se sont comme la langue, fidèlement conservées et si les rapports entre immigrés et gens du pays sont généralement corrects, c'est qu'une prudence justifiée les commande.

Les Lorrains ont conscience d'être différents des Allemands et de leur être supérieurs. Ces hommes autoritaires, pleins de morgue, saluant, marchant comme s'ils étaient à la caserne, plats devant un supérieur et ayant vis-à-vis d'un inférieur la grossièreté d'un Feldwebel leur sont incompréhensible, ils restent pour eux les *étrangers*.

Les jours consacrés aux morts, les tombes des soldats français sur les champs de bataille de 70 sont fleuries comme celles de parents très chers. Et c'est à ces populations qui, depuis bientôt un demi-siècle, savent ainsi exprimer leur espoir, qu'on veut demander laquelle ils préfèrent de l'Allemagne ou de leur patrie la France !

Comme ces vieilles dames de Metz qui n'ont rien voulu changer à leur mobilier depuis 1870, comme la grande salle de la bibliothèque du Palais de justice où le portrait de Napoléon semble attendre la musique française sur l'Esplanade, où les volumes du Dalloz s'arrêtent sur les rayons à l'année 1869, la Lorraine n'a rien voulu recevoir d'étranger à elle-même, n'a rien voulu changer à sa nature. En 1914, elle était restée elle-même ; elle n'aura à faire aucun effort pour retrouver sa place parmi les provinces françaises.

L. Poirier.

(1) Romain Sendret fut le dernier propriétaire français du château d'Urville. Il le vendit en 1890 sans se douter que l'acheteur réel dissimulé derrière un prête-nom n'était autre que Guillaume II.

ASSOCIATION
pour l'Aide Fraternelle aux Réfugiés et Evacués Alsaciens-Lorrains

Un numéro de *La Française* consacré aux Alsaciens-Lorrains ne peut pas passer sous silence l'œuvre considérable accomplie par l'Association pour l'Aide Fraternelle aux Réfugiés et Evacués Alsaciens-Lorrains, siège social, 77, rue La Boëtie, Paris. Cette œuvre de secours physique et moral s'imposait ; elle a comblé une lacune et elle a aidé, placé et encouragé des milliers de nos compatriotes Alsaciens-Lorrains arrivés en France depuis la guerre.

Fondée à Paris le 2 février 1915 avec le but que son titre indique et sachant qu'on n'agit efficacement que sur place et en connaissant de cause l'Aide Fraternelle a cherché et trouvé des Correspondants dans 65 localités différentes de France et d'Algérie où se trouvaient des dépôts ou des groupements d'Alsaciens-Lorrains. Son Bureau a entretenu et entretient toujours une correspondance considérable d'abord avec les Correspondants puis avec les nombreux Alsaciens-Lorrains qui s'adressent à lui pour des démarches, des conseils et des renseignements.

Sa Section du Vestiaire, très active et bien conduite leur envoie des vêtements dans toute la France pour les hommes, les femmes et les enfants en exigeant des fiches de mesures afin qu'il n'y ait pas de gaspillage. Son Bureau de Placement a cherché dans la mesure du possible à remettre les gens dans le métier qu'ils remplissaient avant la guerre, il en a placé directement ou indirectement plusieurs milliers.

Sa Section des Cours et Bibliothèque à peu près inutile maintenant a pendant de longs mois contribué à l'organisation de cours de français pour les engagés volontaires Alsaciens-Lorrains leur fournissant les livres et cahiers nécessaires. L'Aide Fraternelle est en rapport constant avec un grand nombre d'entre eux et avec leurs femmes.

La Section des Marraines en a fourni en grand nombre mais toujours en exigeant une lettre de recommandation des officiers.

L'œuvre continue ses services sans se lasser, services de secours physiques, de renseignements, d'aide morale et de sympathie. Elle espère avoir facilité la vie à des milliers d'Alsaciens-Lorrains éloignés de leur pays et leur avoir rendu un peu du dévouement qu'ils avaient témoignés à la France en venant la défendre.

UNE CÉRÉMONIE DU SOUVENIR

Le Pèlerinage de Mars-la-Tour

Ceux qui comprennent mal que durant quarante-quatre ans l'amour de la France se soit conservé vivace en Alsace-Lorraine doivent apprendre combien il fut pieusement entretenu par les annexés de 1870. Quelques pages significatives ont été publiées à ce sujet par *La Revue de Paris*, le 1er août 1917, sous le titre *Les Derniers maîtres d'Urville*. C'est l'histoire véridique d'une famille messine, après l'annexion jusqu'en 1890. Rédigée par Mme Jane Misme d'après des notes de Mme Jeanne Sendret l'une des filles de cette famille (en littérature Jeanne d'Urville), elle marque avec quelle ténace exaltation le grand industriel, le grand patriote Romain Sendret (1) et les siens espérèrent la Revanche. Le tableau que nous en extrayons montre une des cérémonies du souvenir par lesquelles les Alsaciens-Lorrains entretenaient en eux et transmettaient à leurs enfants le culte de la mère-patrie. C'est le 16 août, où chaque année les annexés passent la frontière pour un pèlerinage sacré en terre française à Mars-la-Tour.

⁂

Enfin tous les habitants du château d'Urville, parents, enfants, maîtres et domestiques sont embarqués. Les voitures rejointes par celles des domaines voisins, roulent à travers les villages et les champs ; caravane insolente, guettée par les regards furieux des fonctionnaires de l'Empire, derrière leurs rideaux, et des gendarmes, sur les routes.

La frontière est franchie ; le long du vallon charmant, où coule un petit affluent de l'Orne, le bruyant cortège des pèlerins monte vers le plateau sur lequel se dresse Mars-la-Tour. Un nuage de poussière accompagne, sur les routes, le long flot des voitures ; et, par tous les sentiers, ascensionnent des paysans et des paysannes aux costumes lorrains.

Là-haut, ce qui fut une ville de guerre romaine, puis une cité féodale, où les restes du château sont transformés en ferme et ceux de l'Eglise Collégiale en grange, ce qui est aujourd'hui le village de Mars-la-Tour voit s'élargir un cercle innombrable et agité. Ainsi, vingt ans plus tôt, un autre cercle plus formidable l'enserra.

Sur les terres où les pèlerins se pressent la ruée sauvage laissa des morts. Leurs restes recueillis de toutes parts, reposent dans la crypte d'un petit ossuaire, but du pèlerinage. C'est eux, ce sont tous les morts de la guerre que la foule vient saluer sur ce champ de bataille de Gravelotte, à cette date, en ce lieu évocateurs d'une des heures victorieuses de la grande défaite. Une messe est dite, en plein air, près de la chapelle et des milliers d'êtres s'y associent dans le souvenir. Puis, ils se dispersent jusqu'à l'heure de l'après-midi qui les rassemblera plus nombreux encore, aux vêpres solennelles, la grande cérémonie du jour...

Les enfants eux-mêmes ressentent l'émotion du jour. Comment plus tard, ces petits, si tôt, si grandiosement initiés au culte patriotique, ne seraient-ils pas des Français fervents !...

Lorsque l'après-midi les voitures eurent ramené la famille Sendret sur le plateau la foule était déjà si dense autour de l'autel où devait officier Mgr Turinaz, évêque de Nancy et de Toul que, ainsi que beaucoup déjà le faisaient, ils demeurèrent dans les voitures. On voyait des gens hissés sur des arbres, et d'autres assis sur des toits, afin de ne perdre ni un geste de l'office, ni un mot du discours. Le discours surtout, était attendu avec passion. La voix connue de l'évêque, le jetait magnifiquement au large. Lorsqu'il monta dans la rustique chaire improvisée, un silence absolu s'étendit. Il parlait, il ne pouvait parler que de la France. Il avait pris pour thème : « Il faut aimer la France ». D'instant en instant l'impérieuse, l'exaltante affirmation revenait : Il faut aimer la France... il faut aimer la France...

« Il faut aimer la France ; car elle est pour nous la patrie, c'est-à-dire le trésor de tous les biens qui font battre le cœur de l'homme... »

Il faut aimer la France dans sa vraie grandeur, dans les gloires de son passé, dans l'héritage de loyauté et d'honneur que quatorze siècles lui ont laissé... La France a pu être vaincue, elle n'a jamais désespéré d'elle-même. Au lendemain des plus terribles désastres, elles a révélé de merveilleuses ressources et s'est montrée aux regards étonnés de ses ennemi debout, prospère et puissante...

« Il faut aimer la France au-dessus de tout ce qui est de la terre et du temps, puisqu'elle résume tout ce qui est digne de notre amour ; au-dessus de tous les rêves de l'ambition, de toutes les entreprises des partis. Quand il s'agit de la France il n'y a plus d'autre intérêt que le sien, d'autre ambition que de la mieux servir, d'autre espérance que de la voir respectée, heureuse et triomphante, d'autres joies que de combattre, de souffrir, de mourir pour elle.

« Ainsi, sur les champs de bataille, au sein de la mêlée, il n'y a qu'un centre, qu'un guide, qu'un signe de ralliement, le drapeau, symbole de l'honneur, de l'indépendance nationale, et dans les plis duquel, en ces jours là surtout, on voit passer l'âme de la Patrie.

« Mais, ce n'est pas seulement sur les champs de bataille que le devoir du patriotisme s'impose ; il s'impose à toutes les époques et tous les jours... C'est dans la paix, par l'action et par le travail, par l'union qui concentre toutes ses forces vives, qu'un peuple multiplie ses ressources, développe son armée, affermit son ascendant et se prépare aux luttes décisives. Ah ! je l'ai dit tant de fois, laissez-moi le redire : si nous étions tous ainsi unis, si nous mettions l'amour de la patrie, de la justice et de la liberté au-dessus de tout, la France serait bientôt plus prospère, plus puissante, plus glorieuse que jamais.

« Mais, s'il faut toujours aimer et servir la patrie, il faut l'aimer plus encore et la servir avec plus de dévouement au temps du péril et de l'épreuve... Si la France était malheureuse, si elle était menacée, nous serions tous debout, d'une frontière à l'autre... » (1).

L'immense assemblée des patriotes tout entière pleurait. Le *Requiescat in pace* suivait le discours ; et, après la bénédiction du Saint-Sacrement, les prêtres et la foule clamaient un *Te Deum* gigantesque. Ainsi se trouvait glorifiée, après les deuils, la victoire ; ainsi se retrempaient dans les regrets et l'espoir, ceux qui ne voulaient point oublier.

Jane Misme.
(D'après des notes de Jeanne Sendret d'Urville).

(1) **Il faut aimer la France**, discours prononcé par Monseigneur Turinaz, évêque de Nancy et de Toul auprès du monument de Mars-la-Tour (publié à Nancy par Crépin Leblond 1893).

Légendes d'Alsace

Une Alsacienne de haut mérite, que connaissent bien tous ceux qui se sont mêlés aux œuvres de pitié ou de justice, Mme Gevin-Cassal vient de publier un grand et beau recueil illustré des légendes de l'**Alsa** (1). L'œuvre étrangement attachante répond entièrement au vœu de l'auteur qui a voulu par ce livre faire mieux connaître et aimer l'Alsace.

« L'âme d'un peuple dit-elle en sa préface, fleurit en ces légendes... En Alsace chaque montagne, chaque ruine, chaque source a sa légende... L'homme de L'Alsa est fidèle, sa parole est solide comme le granit de son terroir, et parce que fidèle il est patient, courageux, entêté (parfois au delà des limites permises), susceptible par surcroît, donc facilement combattif, entier dans son amour comme dans sa haine. Mais il est souriant aussi, malicieux, exubérant connaissant en plein la joie de vivre...

Poésie, sens musical, tendresse, fidélité, amour de la nature et du terroir, folle bravoure et noble conception de la justice, de la solidarité, toutes ces qualités de l'Alsacien, comme aussi tous ses défauts, nous les retrouvons dans ses légendes...

En ressuscitant ces histoires de jadis, comme Georges Sand nous nous disions que, dans les époques troublées la mission de l'artiste est de célébrer la bonté, la confiance, la simplicité et qu'une douce chanson, la voix d'un tirpeau rustique, un conte pour endormir les enfants, peuvent parfois atténuer la lourde angoisse qui pèse sur nous.

(1) L'Alsa, appellation primitive de la rivière qui donna son nom au pays : d'Alsa elle devint Ilsa, puis Ille et enfin Ill.

Puis parler de cette Alsace qui souffre n'est-ce pas lui dire que nous pensons à elle, que nous l'aimons, que l'espoir fleurit en nos cœurs douloureux. »

Hélas ! plus que personne Mme Gévin-Cassal a le droit de parler des cœurs blessés par la guerre. Son fils soldat est disparu depuis le 8 septembre, tué croit-on d'une balle au cœur et resté entre les lignes. En même temps qu'elle nous envoie son livre et la réponse à notre enquête qu'on lira plus loin, elle nous écrit :

« Je me traîne ne sachant plus comme je vis.

S'il ne s'agissait pas de cette Alsace que mon bien-aimé petit disparu aimait tant, que nous aimons tous, je n'aurais même pas eu le courage de vous envoyer cette note. »

En communiant avec sa douleur nous nous unissons à celle de toutes les mères éprouvées.

Entre la soixantaine de légendes que contient le livre, plusieurs se rattachent à la cathédrale de Strasbourg. L'une qui célèbre Erwin, architecte du célèbre édifice, mort en 1303 ou 1318, met en scène sa fille Sabine. Nous ne pouvons manquer de relever ici un renvoi de l'auteur signalant que Sabine, selon certains chroniqueurs prit une grande part aux travaux de son père et sculpta elle-même beaucoup de statues de la cathédrale de Strasbourg et de plusieurs couvents de la ville.

C'est une des légendes relatives à la Cathédrale que nous reproduisons ci-dessous. Elle ne dit point comme tant d'autres les révoltes démocratiques du peuple alsacien ou la satire de son rire vengeur ; mais pittoresque, naïve et malicieuse elle est de celles dont l'auteur attend qu'on en sourie.

LE GNOME DE LA CATHÉDRALE DE STRASBOURG

Savez-vous que sous la cathédrale de Strasbourg il y a un lac très profond dans lequel s'ébattent tous les bébés qui verront le jour dans la capitale de l'Alsace.

Sur ce lac, assis en un tout petit bateau de cuivre bien astiqué orné de guirlandes de fleurs, un gnôme à barbe blanche vêtu de velours rouge les pêche avec un filet à mailles d'or.

Les parents qui veulent un enfant n'ont qu'à le commander dans le tuyau du Fischbrunnen (1). Un canal va du lac à cette fontaine, le gnôme le traverse avec sa petite barque et la cigogne vient prendre livraison du bébé pour le porter à domicile.

Alors que la voix des orgues et la voix des chantres, le bourdonnement des prières aussi ont cessé, l'on peut, en collant son oreille contre une dalle, entendre le bateau du gnôme clapoter dans l'eau et les petits nfants vagir :

Kemt'ns gé hohle ! (venez nous chercher !)

Les garçons crient plus fort que les filles, étant plus pressés qu'elles de naître parce qu'ils savent qu'ici-bas, la meilleure part est toujours dévolue au sexe fort.

O. Gevin-Cassal.
(Légendes d'Alsace, janvier 1917.)

Le Départ

On les voyait partir, se plaçant dans l'Histoire,
Régiments défilés, alphabet des Victoires,
Stances au pas rythmé d'un poème éternel...
Leur calme insouciant, grave et noble, était tel
Qu'on n'eût pu deviner à leur marche affermie
S'ils partaient pour un jour ou pour l'heure infinie.

Ainsi vont les soldats de la France bénie...
Mais dès qu'ils ont touché le sol d'Alsace,
[quand
Ils ont vu s'élancer tous les ruisseaux fringants
Qui venaient accueillir et porter des nouvelles,
Quand le moelleux été gisant sur les airelles,
Quand le galop léger du vent dans les forêts,
Quand enfin l'inquiet et l'unanime apprêt
D'un pays enchaîné hélant sa délivrance
Eut troublé ces soldats qui prolongeaient la
[France
Oubliant qu'ils étaient d'abord obéissant,
Ils bondirent, jetant comme un cadeau leur
[sang !

Quels appels, quel aimant, quel ordre sans obstacles
Vainquit leur discipline, inspira des miracles.
D'où battait ce lointain, vague et puissant tambour ?
C'est que Rapp à Colmar et Kléber à Strasbourg
Kellermann à Valmy, Fabert à Metz, et Bièvre
De n'avoir pu sauver tout son pays lui-même
Ney, qui voulait sur soi engloutir les combats,
Desaix, Marceau, Lassalle — et vous aussi — Kébas,
Et Saint-Just, vous aussi ! ô fiers énergumènes,
Dont les plumets flambants sont pris chez le friper,
Qui déchaussiez la nuit l'étranger qu'on amène
Pour que la jeune armée eût des souliers aux pieds,
C'est que tous les aïeux s'élevant dans les plaines,
Entonnèrent un chant — longuement épié !
C'est que debout, dressés dans leur forte espérance
Ces héros offensés qui rêvaient à la France
Sur le socle de bronze où le temps met les cieux
Leur firent signe avec la fixité des yeux ! !

Soldats de dix-neuf cent quatorze, à quelle porte
Se ruait votre alerte et fougueuse cohorte ? (le
C'est que vous vouliez faire, ô hurlants rossignols,
Rentrer dans la maison d'où s'élança son vol
La « Marseillaise » en feu, qu'un soir Rouget de Lisle
Fit du bord d'un clavier s'épancher sur la ville ;
C'est que cette indomptée, aux bras tendus en arc ;
Est, les cheveux au vent, la sœur de Jeanne d'Arc.
C'est que le Rhin qui roule entre ses calmes saules
Souhaitait vous baiser des pieds jusqu'aux épaules.
C'est qu'il faut que le monde, épris d'humanité,
Ô soldats souriants, Républicains, Apôtres,
Reçoive cette fois encore, comme l'autre,
— Déchaîné par vos cris par vos bras écartés —
L'ouragan de la Paix et de la Liberté !

Comtesse Mathieu de Noailles.

Ce poème est extrait de « L'Alsace-Lorraine glorifiée par nos écrivains et par nos artistes », recueil de morceaux choisis par M. A. Lebond et J. Charpentier.

Prochain Conseil de Direction de « La Française »

La prochaine réunion mensuelle du Conseil aura lieu *Vendredi 8 Mars*, à 3 heures précises, 17, rue de l'Annonciation.

Les membres sont priés de considérer cet avis comme une convocation ; il n'en sera pas envoyé de particulière.

(1) La fontaine aux poissons. Elle a été comblée depuis un certain nombre d'années déjà.

APRÈS L'ALSACE.
LA BELGIQUE

La Belgique envahie

On ne peut penser à l'Alsace-Lorraine sans penser en même temps à l'autre martyre de la cause du Droit, la Belgique. Deux femmes qui ont vécu sous le joug teuton nous ont apporté ces jours-ci le témoignage direct des souffrances des populations civiles belges et du courage avec lequel ces souffrances sont endurées.

⁂

La première, qui garde l'anonymat, fait paraître un livre préfacé par M. Paul Deschanel et intitulé **Dans la Géole bruxelloise** (1), Mme ... et ses deux jeunes enfants ont assisté à l'invasion, à la mobilisation, à l'improvisation extra-rapide des ambulances. Puis ce furent les attrocités, l'incendie de Louvain, après par les malheureux réfugiés hagards, parmi lesquels on reconnaissait des parents, des amis ; enfin, toutes les peines longues et lourdes de l'occupation, la vie plus que chère, les tracasseries de l'administration allemande, le manque de nouvelles, l'isolement de la Belgique. Et à côté de ces tristesses, Mme... trace le tableau réconfortant de la charité et du patriotisme qui augmentent en raison même des douleurs individuelles et nationales.

⁂

Mme Carton de Wiart, elle aussi, parlant le 23 février à la Société de Géographie, a rappelé les horreurs dont elle fut témoin en Belgique : déportations de femmes et de jeunes filles, travail forcé, massacres, etc. Tout l'auditoire (la salle était comble bien avant l'ouverture de la séance) fut ému lorsque la conférencière raconta qu'à Dinant elle était entrée dans un groupe de plus d'une centaine de femmes, et avait demandé : « Lesquelles d'entre vous ont eu un des leurs tué dans le massacre ? » Aucune ne bougea, mais toutes sanglotaient en silence Enfin d'une osa dire : « Demandez-nous plutôt lesquelles d'entre nous n'y ont perdu personne. » La question ainsi posée, deux seulement se levèrent. Ne pensez-vous pas, dit alors Mme Carton de Wiart, qu notre roi eût dû laisser passer les Allemands afin d'éviter ces deuils et ce sang versé ? Toutes s'écrièrent : « Non, non, le roi a bien fait. »

Ce patriotisme a tenu malgré les rigueurs de la vie. Outre la menace perpétuelle et les exigences irritantes des kommandanturen, on paie les vivres des prix exorbitants on s'habille de toile à matelas, la mortalité augmente, la natalité diminue ; mais le moral reste au niveau de celui de cette mère belge qui disait en regardant partir son dernier fils : « Maintenant je suis tranquille, je n'ai plus rien à donner. »

L'ennemi a essayé en vain de diviser les Belges : au contraire, la souffrance générale les a rapprochés les uns des autres : « On s'aime mieux » a dit Mme C. de W. et elle a ajouté que la vie communale qui a toujours été par excellence celle de la nation belge, ne fut jamais mieux établie.

⁂

Un troisième témoin oculaire, M. Léon Van den Essen, professeur à l'Université de Louvain (2) « insiste dit-il, sur certains aspects peu connus du sujet (**l'invasion et l'occupation allemande en Belgique**) et esquisse une interprétation des événements déjà suffisamment établis ». Il dit que des Belges resteront aux Allemands une énigme, comme ils le furent pour von Bissing, jusqu'au jour où il apparaîtra à tous les yeux qu'il existe une Force capable de l'emporter sur les mortiers de Krupp, et que cette Force est le Droit.

Alice Berthet.

Ce qu'il faut lire sur l'Alsace-Lorraine

Le mariage des filles de Metz, roman par Jeanne d'Urville, collection de la « Mode Pratique (1916).

Les derniers Maîtres d'Urville, par Jane Misme (d'après des notes de Jeanne d'Urville). **Revue de Paris**, 1er août 1917.

En Alsace reconquise par J. Hache. Voir le compte-rendu dans « La France » du 26 janvier 1918.

L'Alsace-Lorraine glorifiée par nos écrivains et nos artistes, par Marius Ary Leblond et J. Charpentier (Larousse), prix 1 fr. 10.

Extraits d'œuvres d'écrivains illustres sur l'Alsace-Lorraine, ses beautés géographiques, ses productions, ses célébrités historiques, ses légendes, etc.

Jolies illustrations. Ce petit livre très intelligemment fait et bien présenté peut être propagé dans la jeunesse des écoles.

L'Annexion de l'Alsace-Lorraine et la Désannexion avec une allocution du maréchal Joffre (Cussac).

Tableau de la vie de l'Alsace-Lorraine avant 1870, pendant la guerre de 1870, après le traité de Francfort, à la veille de la guerre actuelle, pendant la guerre, enfin de la patrie de l'Alsace reconquise.

La question d'Alsace-Lorraine, par Whitney Warren, citoyen Américain, membre de l'Institut. Conférence donnée à l'Aeolian Hall de New-York, le 14 mars 1917.

M. Whitney-Warren nous a rendu un grand service en appuyant intégralement, sans restriction, la cause de l'Alsace-Lorraine auprès de ses compatriotes : « Il s'agit, dit-il, de réparer le droit lésé par la violence faite aux Alsaciens-Lorrains en 1871. On ne rétablit pas le droit par un plébiscite, mais la restauration des faits. » Le retour à la France est « la solution unique, la seule qui donne satisfaction à la logique, à la patrie et qui, dans l'avenir garantisse la paix du monde. Souvenez-vous que le repos futur de l'Amérique elle-même ne saurait être assuré si la guerre finit autrement que par le retour au berceau des peuples volés et la restitution intégrale des larcins germaniques.

Le droit et la question du plébiscite en Alsace-Lorraine, par Maurice Boucher (« Action Nationale »).

Discussion loyale et impartiale des arguments de droit pour et contre le plébiscite. Si la pensée d'un plébiscite à instituer au lendemain de la guerre provoque un insurmontable malaise, ce n'est pas uniquement à cause de ce doute infinitésimal qui est mêlé à toutes prévisions les plus sûres. C'est aussi et plus encore parce que le soulagement de la conscience humaine d'une part et la paix de l'Alsace-Lorraine de l'autre exigent l'unanimité.

La question d'Alsace-Lorraine. La propagande allemande depuis la guerre et les faits, par V. H. Friedel (Fischbacher).

L'auteur révèle les efforts inouïs (et vains) de l'Allemagne pour « défranciser » les provinces annexées.

Aimables souvenirs d'enfance, montrant la vie paisible et heureuse des villages alsaciens avant l'annexion.

Lorraine ! Alsace ! par Armirustor (Bibliothèque d'Alsace-Lorraine), prix 75 c. Jolies illustrations.

(1) Van Oest et Cie, Paris et Bruxelles, 3 fr. 50.

(2) Van Oest et Cie, Paris et Bruxelles, 1 fr.

Comment la République de Mulhouse s'est donnée à la France, par Chr. Pfister, professeur à la Faculté des Lettres de Paris (Berger-Levrault), prix 75 c.

Relation historique des plus intéressantes « ce n'est pas seulement par la force des choses, mais aussi par sentiment, par des raisons de cœur, par admiration pour la grande nation, que Mulhouse librement va se donner à la France ».

La Création de la Marseillaise, par Albert de Dietrich (Bibliothèques d'Alsace-Lorraine), prix 1 fr.

Conférence faite le 2 mai 1917, sur la création de la « Marseillaise », l'auteur possède sur ce sujet des documents uniques, car il descend de Frédéric de Dietrich, chez qui Rouget-de-Lisle composa l'hymne immortel.

Livres roses pour la jeunesse (Les Alsaciens héroïques. Hors des Serres de l'Algie (Larousse), prix 0 fr. 20.

A tous les Français. Aimons l'Alsace-Lorraine (Union amicale et mutuelle des Alsaciens-Lorrains du Creusot), prix 0 fr. 25.

Cette brochure combat les hésitations que conservent encore quelques Français au sujet de la fidélité des provinces annexées.

EXTRAITS DE « LECTURES » POUR LE QUATRIEME HIVER DE GUERRE

Les titres suivants sont empruntés à la bibliographie très soigneusement dressée et très pratique que publie l'*Amitié Civique* : *Lectures pour aider à franchir le quatrième hiver de la guerre.* Les ouvrages annoncés dans ce fascicule sont rangés par ordre de sujets : les antécédents de la guerre. Qui a voulu la guerre, etc. Nous reproduisons les indications sur les ouvrages relatifs à l'Alsace-Lorraine, ainsi que les rubriques sous lesquelles ils se trouvent :

XIV. — L'inhumanité que nous combattons. Ses effets. L'Etat oppresseur, la guerre terroriste :

G. Delahache, Alsace-Lorraine, La Carte au liséré vert. Hachette, plusieurs éd. avant la guerre. **L'annexion, le régime des annexés**, prix 3 fr. 50.

Le même : **L'Exode 1914, La fuite des annexés**, prix 3 fr. 50.

E. Hattner, L'Affaire de Saverne. Cahiers de la Ligue internationale pour la défense du droit des peuples (déc. 1913, mars 1914), articles épuisés en réimpression.

La bataille de Saverne, par Dumont Wilden et Souguenet, œuvre plutôt de reportage, a été publié au prix de 10 c. parl a « Feuille Littéraire », n° 107, 4, rue Boulard, Paris (14e), mais est aussi épuisée dans cette édition populaire. Cf. un article de J. Barzy. Les incidents de Saverne. Rev. des Sc. pol. 15 avril 1914.

G. Séailles, Histoire d'une annexion. L'Alsace-Lorraine. Ligue des droits de l'Homme. Rivière 1915, prix 0 fr. 50.

A. Fribourg. Les Martyrs d'Alsace et de Lorrain, d'après les débats des Conseils de guerre allemands, Plon 1916. Avant-propos important, prix 2 fr. Ces documents font connaître (insuffisamment), le régime infligé aux Alsaciens et aux Lorrains annexés depuis le commencement de la guerre.

XVII. — Incompatibilité de l'Allemagne prussianisée et du monde moderne. Ce que signifie la coalition des peuples civilisés. Qu'elle est répressive.

L'épreuve alsacienne, par un Alsacien (Payot 1916), prix 1 fr.

Articles publiés dans le « Journal de Genève », septembre-octobre 1915, mis à jour janvier 1916.

Cf. un roman, mais précieux par l'histoire **R. Vallotton, On changerait plutôt le cœur de place** (Payot 1917) prix 3 fr. 50.

XX. — De nos engagements envers l'Alsace et la Lorraine et de la façon de les tenir.

Welschinger, La protestation de l'Alsace-Lorraine, les 17 février et 1er mars à Bordeaux (Berger-Levrault 1914), prix 1 fr.

Rassemble avec les textes inoubliables, l'histoire de leur rédaction.

L'Alsacien-Lorrain de Paris du 15 juillet 1917 (1, rue de Médicis), prix 10 c. Ce numéro de journal contient la protestation apportée par E. Teutsch au Reichstag de Berlin (1874), compte-rendu officiel, avec les interruptions. De plus, l'engagement solennel pris par les représentants français V. Hugo, Edg. Quinet, etc.

E. Lavisse et Ch. Pfister, La question d'Alsace-Lorraine, (Colin 1917), en distribution gratuite.

J. Duhem, Vue générale sur la question d'Alsace-Lorraine. Mercure de France, 16 juillet 1917 p. 193-228. Analyse des divers aspects de la question, s'ouvrant par ces mots : « A dater du jour où les armées allemandes se sont ébranlées contre la France, la question d'Alsace-Lorraine a cessé d'exister. Les deux provinces sont aujourd'hui des territoires français, momentanément occupés par l'ennemi, comme Lille et les départements du Nord. »

P.-B. La Chesnais. La question du plébiscite. Ce que doit être l'application du Droit des Peuples au problème d'Alsace-Lorraine. En distribution à la Ligue républicaine d'Alsace-Lorraine, 3, rue Récamier, septembre 1917, 0 fr. 25 c.

Exposé franc et concluant. Ce qu'il faut bien comprendre d'abord, c'est qu'en 1871, les Alsaciens et les Lorrains ont été livrés comme « rançons » pour la France.

Notes d'Actualité

Sons de Cloches

M. Clément Vautel n'est pas content du leader excellent que Mme Miropolski a donné récemment au *Journal*. Et c'est au *Journal* même qu'il s'en plaint. Ainsi voit-on à deux jours et quelques lignes d'intervalle plaider le pour et le contre.

Cela ne laisse pas que d'être d'une assez jolie philosophie, à moins que vous n'appeliez cela d'un autre aveu. Et, sans aller jusqu'au fond du débat, on peut bien s'attarder un peu à considérer ce côté de la surface.

Arrière ceux dont la bouche
Souffle le chaud et le froid !

s'écrie l'honnête satyre de la fable. Or, quoiqu'il n'ait rien d'un satyre, l'honnête lecteur a bien le droit, sinon de se fâcher tout rouge, au moins de manifester quelque mauvaise humeur. Comment, on lui annonce vendredi que le féminisme est une bonne et belle chose, et dimanche qu'il ne vaut rien ? Vendredi, une avocate connue, réputée, qui fut de l'avant-garde, qui sait parler et écrire, affirme que « la guerre a libéré les femmes », et dimanche, l'auteur de « Mon film » le nie avec la dernière véhémence en protestant que, non seulement la femme n'est pas « libre » mais qu'elle ne demande pas à l'être et préférera toujours un « seigneur et maître » à un patron ! Qu'est-ce à dire et lequel a raison ? La gazette moderne a beau être, selon la formule, une libre tribune, une telle divergence d'opinion allant jusqu'à l'antipode peut, à bon droit, étonner et même scandaliser...

Scandaliser qui ? Assurément ni les dilettantes ni les Byzantins dont l'avis, crié très fort, fait loi en certains cas. Mais le vrai public, mais le poilu qui lit, stupéfait, à la lueur d'une chandelle fichée dans une boîte à *singe*, et qui — prenez-garde ! — acquiert ainsi paradoxalement une redoutable clairvoyance morale.

Celui-là met deux et deux ensemble, songe à sa femme restée à la maison avec ses quatre gosses et devenue contrôleuse de tramway, elle, hier paysanne bretonne (ce n'est pas une histoire inventée), et la permission, envoyée par le chroniqueur aux femmes d'embrasser les « professions libérales » ou les « gentils métiers » le fait un peu rire.

Il ce n'est pas à l'avocate qu'il donne tort.

Odette Bussard.

Pour maintenir les Ruraux à la Terre

— Oui d'ignorance, surtout. Et c'est pourquoi l'enseignement agricole sous toutes ses formes est une des nécessités de l'heure actuelle.

L'agriculture est une science.

Ce qui décourage beaucoup de cultivateurs, c'est l'incertitude dans laquelle on vit toute l'année sur la récolte prochaine. On se fie sur le beau temps pour remédier à une terre pauvre, à un « travail » plus ou moins bien fait ; le « temps », lui, est bien rarement tel qu'on le désire. On se lamente, mais oppose-t-on les vrais remèdes à une situation qui, l'année suivante sera peut-être la même ?

La science met à notre disposition des engrais qui rendent la terre capable de donner son maximum de rendement ; ses lois sur l'aération du sol, etc., font faire au laboureur un travail effectif et non pas basé sur de vieux « on dit ». Grâce à elle on saura enrayer une épidémie chez les animaux et, ce qui vaut mieux, la prévenir le plus souvent par la bonne ventilation et la propreté de bâtiments convenablement exposés.

Il restera du risque, c'est certain. (L'assurance peut y remédier) En tous cas, il sera bien faible lorsque nous aurons fait rendre à notre terre — comme l'affirment les agronomes les plus autorisés — le double de son rendement actuel, et même le triple d'après M. Méline.

Donc, nécessité d'instruire les jeunes, les agriculteurs de domaine. En dehors de nos écoles spécialement réservées à l'agriculture, ne pourrait-il y avoir dans les écoles primaires de nos campagnes, de petits cours simples, mais vivants, intéressants, sur les principes essentiels de culture et d'élevage.

Les enfants qui, à treize ans, quittent l'école pour rester à la ferme, ne sauront plus six mois après en quelle année est mort Louis XIV ; mais les principes d'élevage qu'on leur aura *fait appliquer* et qu'ils pourront chaque jour mettre en pratique, seront une utilité directe pour le pays et pour eux-mêmes. Les écoles spéciales ne recevront encore pendant bien des années qu'un nombre d'élèves très restreint. Ces cours, au contraire, pourraient se poursuivre pour les enfants au-dessus de treize ans ayant quitté l'école primaire. Pourquoi même ces élèves ne pourraient-ils obtenir les diplômes de certaines écoles spéciales, ayant fait la « pratique » chez eux, et la théorie aux cours ? Ce serait un bon stimulant dont bien des petites fermes bénéficieraient. Il serait trop long de nous étendre sur ce sujet.

Il faut instruire les jeunes ; mais il faut aussi dès maintenant instruire leurs aînés ; aider ceux qui sont établis à profiter de tout ce que leur offre la science pour faire rendre à leur terre son maximum.

Dans une de ses séances de juillet dernier, l'Académie d'agriculture émet l'avis de recommander aux pouvoirs publics la création dans chaque canton, si possible, ou dans chaque département « d'un garage d'automobiles destiné à « donner les premières leçons de con- « duite et d'entretien aux possesseurs « d'appareils et à assurer le service des « réparations », etc. En attendant, l'initiative ne pourrait-elle pas être prise par les représentants mêmes de ces Compagnies d'appareils agricoles ? L'exemple attirerait beaucoup de cultivateurs timides, qui seront vite convaincus quand ils auront fait eux-mêmes les essais.

J'ai parlé plus haut des expositions. Qu'elles se fassent au *centre* des régions propres à telle ou telle culture, à tel ou tel genre d'élevage et non pas toujours à Paris.

Que nos fermes-écoles fassent au fur et à mesure des découvertes — auxquelles nous devrons faire crédit désormais — toutes les expériences utiles. Que tout agriculteur puisse trouver là une réponse à chaque problème qu'il se pose.

Ici encore nous pouvons prendre modèle sur l'étranger. Au Canada, par exemple, existent d'immenses fermes-expérimentales dansc haque grand centre de culture. Là, des spécialistes cherchent quotidiennement à améliorer la production du pays ; le résultat de leurs essais est envoyé chaque fois à tout fermier qui en a fait une fois la demande. La correspondance avec ces fermes est gratuite et chaque année on reçoit un véritable volume de 300 ou 400 pages donnant — avec illustrations — le résumé de tout ce qui s'est fait dans les sept ou huit fermes-expérimentales canadiennes. L'été ont lieu des sortes de Congrès-expositions où l'on se rend compte, sur le terrain même, des expériences tentées.

Mais n'attendons pas tout de l'Etat. La Compagnie P.-L.-M. a créé, par exemple, un service agricole extrêmement intéressant pour instruire nos agriculteurs et étendre dans la vallée du Rhône, dans les Cévennes, en Provence, les cultures fruitières et maraîchères, et en particulier la production des primeurs. En vue de concurrencer les produits de la vannerie austro-allemande, il songe, après la guerre, à implanter — notamment dans les terrains pauvres des Alpes-Maritimes — la culture de l'osier. Conférences, conseils sur place, brochures, distribution gratuite de boutures, rien n'est négligé. C'est une initiative d'intérêt général, fondée sur l'intérêt particulier bien compris. Il faudrait en susciter partout de ce genre, car elles ont beaucoup de chances de réussir.

Et maintenant, que faire pour remédier aux vices de construction et d'installation de tant de fermes, de tant de villages !

Le hameau le plus proche de notre petite ville descend une colline vers la Loire. Il n'y a guère qu'une « rue », c'est-à-dire un large ruisseau encaissé de maisons, d'étables, de porcheries, etc. C'est la fin d'une jolie promenade, mais je n'ose guère m'y risquer avec mes enfants, car il y a presque toujours une épidémie en cours. J'ai souvent pensé en le traversant aux sommes énormes dépensées à Paris pour faire mettre certaines maisons à l'alignement !...

Les municipalités ne peuvent-elles agir ?

On n'insistera jamais trop, dans les écoles, dans les expositions, dans la presse, sur le rôle important du *plan* d'une ferme ; sur les détails — si minimes qu'ils puissent paraître — d'une construction pratique, hygiénique, agréable. Les frais à faire dans ce sens se retrouveront chaque jour, dans le bon état de tous les animaux, dans la régularité et la facilité du travail, dans le recrutement plus aisé de la main-d'œuvre, et donc, dans la propérité de la ferme.

Et si la vie leur redevient facile et bonne, s'ils se sentent armés, par la science, contre les risques du métier, soutenus par notre crédit, par nos lois, par nos institutions, les cultivateurs verront peu à peu tomber leur méfiance, leur routine, leur ignorance.

Cependant toutes ces œuvres ne sont qu'extérieures. Il faut pour les créer et pour les fortifier qu'elles proviennent d'une mentalité large, généreuse, fraternelle, exempte de ce semblant de mépris qu'on a trop souvent pour les « fermiers ».

...Les citadins aussi ont des préjugés ! Si nous parlions d'eux la prochaine fois ?

M. Lautrel.

Au Parlement

LES CONGÉS AUX FEMMES DE MOBILISÉS

Le Sénat, après la Chambre, vient d'adopter la proposition de loi donnant droit pour toute femme de mobilisé, employée, ouvrière ou salariée, à un congé non payé de durée égale à chacune des permissions de dix jours de son mari.

C'est M. Antoine Borrel qui a eu l'initiative de cette proposition de loi et l'a fait adopter au Palais-Bourbon ; déposée le 11 janvier 1917, elle avait été renvoyée à la Commission du Travail de la Chambre. Le Sénat l'a examinée à son tour et, sur le rapport de M. Paul Strauss, vient de la voter sans discussion.

LA LOI SUR LES LOYERS

Cette loi, attendue par les uns, redoutée par les autres, vient, après de longues séances, d'être adoptée par la Chambre des Députés.

La Commission du Sénat se déclare prête à en accepter le texte tel qu'il lui est transmis ; c'est donc à bref délai sa promulgation et son entrée en vigueur pour le terme d'avril

Nous reviendrons sur ses dispositions les plus essentielles, notamment en ce qui concerne le cas des veuves de militaires, des femmes de mobilisés disparus et généralement de toutes celles qui, du fait de la guerre, ont vu sensiblement modifier leur situation.

Dès maintenant nous signalerons deux points qui intéresseront les femmes : 1° elles pourront siéger dans les Commissions arbitrales soit à titre de locataire, soit à titre de propriétaire ; 2° elles pourront remplir les fonctions de secrétaire de ces Commissions arbitrales, fonctions qui seront rétribuées et pour lesquelles elles seront susceptibles d'apporter un concours précieux.

LE PRIX ACTUEL DE LA VIE

Une proposition de loi tendant à établir la défense **minimum** journalière nécessaire à chaque individu et à chaque famille pour pouvoir se nourrir, se vêtir et se loger convenablement vient d'être déposée sur le bureau de la Chambre par M. Camille Reboul, député de l'Hérault, et renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

LA LOI DE PARDON

« Le pardon est souvent plus efficace que la peine ».

René Béranger.

Ce n'est pas la première fois que le Parlement a à s'occuper d'une loi de pardon. Il y a plusieurs années, le président Magnaud — celui qu'on appelait « le bon juge — demanda à la Chambre, par voie de pétition, d'instituer une loi de pardon ; un peu plus tard, M. Morlot, député de l'Aisne, rédigea une proposition de loi qui fût soumise au Parlement.

Enfin, nous savons par M. Escudier lui-même qu'il a également rédigé et déposé un texte tendant à créer un sursis à la condamnation.

La proposition due à l'initiative de MM. Henry Chéron et Ernest Cauvin n'était donc pas une innovation ; c'était — présentée à l'heure qui semblait propice à ses auteurs — une amélioration apportée à la loi de sursis à laquelle le sénateur René Béranger a donné son nom ; c'était le complément d'un geste qui avait pu sembler généreux en son temps, et qui cependant, devait être élargi encore et aller jusqu'à donner au juge le droit d'absoudre, le droit de pardonner.

Le Sénat n'a pas suivi MM. Chéron et Cauvin dans cette voie : après plusieurs séances durant lesquelles leur proposition de loi fut discutée, il vient de la rejeter.

Nous savions qu'elle rencontrerait quelques adversaires, mais nous savions aussi que des partisans convaincus s'emploieraient à la faire aboutir.

La décision de la Haute Assemblée a causé quelques surprises et bien des regrets.

Malgré la gravité de l'heure présente, la discussion a pris une ampleur exceptionnelle. Le fait que toute la presse s'est émue du texte présenté au Sénat prouve l'intérêt qui s'attache à la question.

Parmi les sénateurs, M. Charles Deloncle, rapporteur de la loi de pardon, l'a défendue à la tribune comme dans les colonnes du « Journal » ; M. Louis Martin l'a exposée, en l'approuvant, dans la « Vie Féminine ».

Des députés, MM. André Hesse et Paul Escudier ont dit tout le bien qu'ils en pensent et en attendent au rédacteur de « Paris-Midi ».

Enfin des magistrats, des juristes, des écrivains notoires ont fourni des arguments solides et sérieux en faveur du projet qui leur était soumis.

Le Garde des Sceaux lui-même s'est déclaré partisan du principe du pardon, avec quelques réserves sur les modalités d'application.

En face de cette quasi unanimité d'opinion, on peut s'étonner d'un échec ; mais on garde la certitude que bientôt l'idée sera reprise et que la Cambre, l'adoptant avec enthousiasme, la fera accepter par le Sénat.

M. C.-M.

LES DÉLÉGUÉES DES TRIBUNAUX POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

Le Parlement a dernièrement apporté quelques modifications à la loi sur les Tribunaux pour enfants. C'est l'occasion de se demander quel rôle les femmes ont eu jusqu'ici dans l'application de cette loi.

On se souvient que lorsque, à l'exemple des Etats-Unis et de l'Angleterre, la France établit des tribunaux pour enfants, grâce à l'intervention parlementaire de M. Ferdinand Dreyfus, sénateur et aux travaux de M. Rollet, alors avocat (loi du 22 juillet 1912), la collaboration des femmes à l'institution nouvelle avait été prévue.

La proposition initiale réservait aux femmes un rôle important ; au début même, il avait été question de leur attribuer une place parmi les membres du Tribunal; le texte définitif avait également institué des enquêteuses destinées à prendre, en cas de poursuites, des renseignements au sein des familles. Cette fonction n'a pas été exercée en fait : les enquêtes sont effectuées par les commissaires de police ; quant à la présence des femmes dans le Tribunal, les Chambres ne l'ont pas admise.

En revanche, un certain nombre de femmes ont été appelées à exercer le contrôle légal sur les enfants coupables laissés en « liberté surveillée ».

Rappelons que deux sortes de mesures s'offrent aux Tribunaux pour réprimer les fautes de l'enfance coupable.

La maison de correction.

La mise en liberté surveillée.

Il y a deux cas de liberté surveillée : celui où l'enfant est confié à un Patronage et celui où l'enfant est rendu à ses parents. Dans les deux cas, des délégués hommes ou femmes sont désignés par le Tribunal pour surveiller l'enfant, c'est-à-dire le visiter régulièrement, l'encourager au bien ou réclamer de plus sévères sanctions s'il ne s'amende point. Cette fonction est bénévole. Il serait à désirer que la liste des déléguées s'augmentât chaque jour, malheureusement, il y en a peu ; le nombre n'en est pas limité : toute personne honorable s'intéressant à un enfant peut être désignée comme déléguée ; un avocat, une avocate peuvent être délégués pour un de leur client, le cumul des deux fonctions présentant parfois un intérêt particulier.

La femme peut déployer comme déléguée ses aptitudes toutes spéciales, celles qui se rapportent aux soins à donner aux enfants ; elle inculquera aux mères de famille les notions d'hygiène et de propreté qui malheureusement leur font souvent défaut.

Si elle peut comme l'homme délégué s'occuper de l'éducation et de l'instruction de l'enfant, elle est par sa nature même, parfois plus douce, et peut-être fera-t-elle sur de jeunes enfants une plus grande et plus durable impression.

Une attitude bienveillante n'exclut d'ailleurs en rien une fermeté nécessaire. Ma propre expérience m'autorise à affirmer que c'est la crainte de la maison de correction ou du patronage qui est le plus salutaire à l'amélioration de l'enfant. La déléguée devra donc lui faire entrevoir la peine qu'il éprouverait à être séparé des siens. Car ne croyez pas que l'enfant se soit rendu compte de l'importance de la faute qu'il a commise ; il vous dit d'un ton très convaincu qu'il la regrette, mais si vous lui demander pourquoi il a mal agi, il vous répond : « Je n'en sais rien, je n'y ai pas pensé. »

C'est seulement avec le temps et par une action lente et méthodique que la déléguée arrivera à éveiller en lui le discernement du bien et du mal.

Il est incontestable que la déléguée fournit aux parents une aide précieuse ; les parents se sentent soutenus par l'autorité de « la dame », qui fait l'effet du croque-mitaine, d'un croque-mitaine, pas trop méchant, mais qui agira s'il le faut.

Bien des exemples peuvent nous prouver que les résultats récompensent l'effort.

J'ai vu un enfant sympathique, affectueux qui n'allait plus à l'école, le maître lui appelant sans cesse sa faute ainsi que les petits camarades trop heureux de se sentir supérieurs à lui. Je l'ai amené avec moi, je l'ai fait admettre dans une autre école et là, il a repris des habitudes régulières, de la confiance en lui-même; le maître d'école s'est intéressé à lui et au bout de quelques mois, lui reconnaissant plus de dispositions pour les travaux manuels que pour l'étude a engagé les parents à le mettre en apprentissage.

Des réfugiés de Reims, désireux d'élever eux-mêmes leurs enfants font appeler la déléguée quand le jeune garon ne leur donne pas satisfaction et nous avons obtenu jusqu'alors, de maintenir l'enfant dans sa famille où il a le bon exemple de frères et sœurs concourant tous à son perfectionnement moral.

Le sentiment du devoir arrive parfois à se développer chez certains enfants qui semblaient absolument dépourvus de cœur et d'intelligence ; l'un d'eux me demandait dernièrement mon adresse pour m'envoyer une carte au Jour de l'An, et avec le désir d'envoyer cette carte, il veut apprendre à lire, à écrire, et peut-être y arrivera-t-il ?

Certes, tous ne sont pas susceptibles d'amélioration et malgré les recommandations, les menaces ou les bonnes paroles, certains enfants restent incorrigibles. Alors les famille, elle devra d'office et,même contre le tera requête au Président du Tribunal, l'enfant reparaîtra devant la Justice pour être envoyé dans un patronage ou dans une maison de correction.

Inutile de dire que si la déléguée juge que l'enfant ne doit pas être laissé dans sa famille, elle eva d'office et, même contre le gré de celle-ci, prévenir le Tribunal.

Il est du reste indispensable de présenter des rapports périodiques concernant les visites faites aux enfants et d'y signaler les points importants.

⁂

Nous voudrions avoir, par ce bref aperçu, donné à quelques lectrices le désir de cette mission de relèvement, collaboration officielle avec la justice que la loi française accorde aux femmes pour la première fois. S'il y a peu de délégués comme nous l'avons dit,c'est qu'il y a peu de postulantes. Bien des femmes pourtant, possèdent à la fois les loisirs, le sérieux et la douce autorité nécessaires à une pareille fonction : qu'elles n'hésitent point à s'offrir.

Nous parlerons dans un prochain article des maisons de patronage créés pour l'enfance coupable quand, pour différentes raisons, les petits délinquants ne peuvent être confiés à leurs parents.

H. Schonfeld.
Déléguée du Tribunal de Paris.

(1) Voir *La Française* du 26 janvier et 2 février pour les autres renseignements sur l'Ecole.

Carrières Féminines

ECOLE SUPÉRIEURE AGRICOLE ET MÉNAGÈRE DE GRIGNON

MATIERE DU CONCOURS
(Section normale supérieure)

PHYSIQUE

Pesanteur et hydrostatique

Généralités sur la matière. — Pesanteur. — Notions expérimentales sur la balance. — Poids spécifique des corps

Liquides en repos. — Démonstration expérimentale de leurs principales propriétés, des pressions qu'ils exercent.

Gaz. — Pression atmosphérique. — Baromètres. — Loi de Mariotte. — Manomètres. Principe d'Archimède, applications (aéromètres usuels à poids constant).

Pompes. — Siphons.

Chaleur

Dilatations (notions très élémentaires). Température. — Thermomètres usuels, à maxima et à minima. Applications diverses (chauffage des appartements).

Changements d'état : fusion et solidification ; dissolution.

Vaporisation ; évaporation, ébullition, distillation.

Mélange réfrigérants. — Froid produit par la vaporisation.

Application à la production de la glace, chambres frigorifiques pour la conservation des matières alimentaires.

Vapeur d'eau dans l'atmosphère : nuages et brouillard, pluie, neige, verglas, rosée et givre.

Optique et chaleur rayonnante. — Propagation de la lumière. — Projections lumineuses. — Réflexion. — Réfraction. — Décomposition et recomposition de la lumière.

Vision. — Accommodation. — Sensation du relief. — Applications des plus simples des lentilles : loupe, besicles.

Notions de photographie.

Notions sommaires sur la chaleur rayonnante et la conductibilité. (Applications pratiques).

Electricité et magnétisme. — Aimants et boussole de déclinaison. — Electrisation par frottement et par influence. — Foudre ; paratonnerre.

Courant électrique. — Effets calorifiques et chimiques.

Applications et notamment lumière électrique. — Piles.

Aimantation par les courants. — Electro-aimant. — Notions très succinctes sur l'induction. — Téléphone. — Principe de la bobine de Ruhmkorff.

CHIMIE

Hydrogène. — Oxygène. — Eau (eaux potables, moyens de purifier l'eau, filtration, filtres).

Azote. — L'air. — Rôle de l'atmosphère dans les phénomènes de la vie.

Acide azotique et azotates. — Ammoniac et sels ammoniacaux.

Phosphore. — Acide phosphorique et phosphates (notions très élémentaires).

Le chlore. — Acide chlorhydrique. — Chlorures métalliques et chlorures décolorants.

Iode (notions très élémentaires).

Soufre. — Anhydride sulfureux. — Acide sulfurique, sulfates.

Acide sulfhydrique ; sulfures.

Carbone. — Oxyde de carbone. — Anhydride carbonique. — Carbonates.

Silice. — Acide borique et borax.

Généralités sur les métaux et les alliages.

Potasse et sels de potassium. — Soude et sels de sodium.

Sels ammoniacaux. — La chaux, le carbonate de calcium (ciments et mortiers), le plâtre, les phosphates de chaux. — L'aluminium, les silicates, les argiles. — Le fer, a fonte, l'acier (les scories de déphosphoration, le sulfate de fer).

Le zinc, l'étain, le cuivre (principaux composés du cuivre, sulfate de cuivre), le plomb, le mercure. Propriétés et usages.

Notions élémentaires de chimie organique

Carbures d'hydrogène : pétrole et gaz des marais, acétylène, essence de térébenthine et essences végétales, produits de la houille, benzine, naphtaline.

Les alcools et es éthers : alcool méthylique, alcool éthylique, éther ordinaire. — Glycérine et corps gras ; margarine et savons.

Les phénols (notions très sommaires), — Glucose et sucre ordinaire. — Amidon, fécule, dextrine. — Cellulose, bois.

Les acides organiques : acide acétique, acide oxalique, acide lactique, acide tartrique, acide citrique. Tanin.

Alcalis organiques ; alcaloïdes (notions très sommaires). — Amides (urée et urine).

Matières albuminoïdes (œuf, lait, viande, pain).

BOTANIQUE

I. *Préliminaires* ; Caractères généraux d'un végétal.

II. *Racine, tige et feuille* : Caractères extérieurs. — Structure et développement. — Fonctions.

III. *La nutrition des végétaux* : Aliments. — Plantes à chlorophylle et plantes sans chlorophylle ; fonction chlorophyllienne : saprophytisme, parasitisme et symbiose. — Formation et emploi des réserves. — Multiplication végétative.

IV. *La reproduction* : Reproduction des phanérogames. — Fleur. — Inflorescence. — Fécondation. — Développement de la graine et du fruit. — Germination. Variabilité et hybridation.

V. *Aperçu de la classification végétale.*

Cryptogames cellulaires : champignons algues, lichens, mousses. — Cryptogames vasculaires : fougères, prêles. — Phanérogames gymnospermes et angiospermes (principales familles).

GEOLOGIE

I. *Généralités sur les principaux phénomènes géologiques de l'époque actuelle* : Roches. — Roches éruptives. — Roches sédimentaires. — Notions sur les roches les plus communes. — Actions de l'air et de l'eau sur le sol. — Ruissellement, infiltrations. — Sources. — Cours d'eau.

II. *Notions très sommaires sur la division des terrains.*

ZOOLOGIE

I. *Etude du corps humain au point de vue des organes et des fonctions.*

Appareil digestif et digestion. — Aliments. — Ration alimentaire.

Appareil respiratoire et respiration. — Quantité et qualité de l'air nécessaire à la respiration. — Asphyxie. — Empoisonnement par les gaz.

Appareil circulatoire et circulation. — Sang et lymphe.

Production et importance de la graisse; formation de réserves ; fonction du foie. — Chaleur animale ; vêtement.

Secrétions. — Les reins et l'urine ; les glandes sudoripares et la sueur. — Glandes mammaires et lait.

Organes des sens. — Systèmes nerveux.

Organes du mouvement : muscles, squelette, articulations. — Adaptation à la marche, à la natation, au vol, etc. — Importance des exercices musculaires au point de vue de l'hygiène.

II. *Zoologie proprement dite.*

Vers. — Généralités. — Notions sur les vers parasites : douves, ténias, ascarides, anguillules.

Les insectes : caractères d'après une espèce commune. Groupement en ordres. — Insectes utiles et insectes nuisibles.

Mollusques. — (Notions très sommaires).

Les poissons : caractères d'après l'étude d'un type commun. — Principaux poissons utilisés dans l'alimentation. — Pêche et pisciculture.

Les batraciens : caractères et leurs classification. — (Notions sommaires).

Les reptiles : caractères et les principales formes de chaque ordre. — Les serpents venimeux ; traitements de leur morsure.

Les oiseaux : leurs caractères généraux d'après l'étude d'un type vulgaire. — Modifications de ces caractères et groupement en ordre d'après le régime et l'habitat. — Migration. — Utilité des oiseaux.

Les mammifères : leurs caractères généraux tirés de l'étude des espèces les plus communes en France (poils, mamelles, dentition suivant le régime ; modification et adaption des membres). — Groupement des mammifères en ordres d'après ces modifications. Etude des carnivores des insectivores, des chéiroptères, des rongeurs, des ruminants (espèces utiles et espèces nuisibles).

NOTIONS D'HYGIENE

Microbes (notions sommaires). — Stérilisation. — Désinfection.

Asepsie et antisepsie. — Air. — Lumière. — Eau. — Boissons. — Aliments.

Hygiène de la personne, des vêtements, de la maison.

ECONOMIE DOMESTIQUE

Principes généraux d'économie domestique. — Tenue du ménage. — L'ordre.

Entretien de la maison, du mobilier, des vêtements.

Le linge : lessive, blanchissage, repassage.

Les vêtements : entretien, confection, détachage et raccommodage.

CUISINE

L'alimentation. — Notions de cuisine. — Préparation des mets simples.

COUTURE ET RACCOMMODAGE

Différents points de couture et leurs applications :

Points de fantaisie simples. — Point d'épine, point de corail, point noué.

Jours simples. — Jour ordinaire, jour échelle, jour ture, travaux divers de couture et de raccommodage.

Layette. — Chemise, brassière, brassière de flanelle, brassière de dessus, bavoirs (oval, rond), couche-culotte.

Trousseaux. — Chemises, pantalons.

Travaux divers de couture et de raccommodage.

Tracé des patrons de lingerie les plus usités et les plus élémentaires.

Usage de la machine à coudre.

NOTIONS AGRICOLES

Comment vivent les plantes, le sol, le fumier. — Notions simples sur les principaux engrais.

Principaux travaux de la campagne. — Les travaux qu'exécute la fermière.

Le jardin. — Le jardin potager et le jardin fruitier. — Plantes les plus cultivées dans le jardin potager. — Epoque de leur récolte ; leurs usages et leur mode de conservation.

La laiterie. — Le lait, ses propriétés, son utilisation ; traite des vaches, fabrication du beurre.

La basse-cour. — Poules, oies, canards, pigeons, lapins.

Les animaux domestiques. — Soins généraux à leur donner qui incombent à la ménagère agricole.

II. SECTION D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La section d'enseignement supérieur reçoit les jeunes filles qui désirent acquérir une instruction agricole et ménagère.

La durée des études est de deux périodes de trois mois :

Première période : du 16 juillet au 15 octobre ;

Deuxième période : du 16 juillet de l'année suivante au 15 octobre de la même année.

ENSEIGNEMENT

L'enseignement donné pendant les deux périodes trimestrielles est un *enseignement professionnel raisonné.* Il comprend : les notions de sciences physiques et naturelles appliquées au ménage et à l'agriculture, l'économie domestiques, l'hygiène, la puériculture, la cuisine et conserves aimentaires, la coupe et couture, la comptabilité, la laiterie, la fromagerie, le jardinage et l'arboriculture fruitière, la zootechnie et hygiène du bétail, l'aviculture, l'apiculture.

Examens. — Diplôme.

Le travail et le progrès des élèves sont constatés :

1° Par des interrogations faites par les professeurs et par l'appréciation de tous les travaux et exercices pratiques ;

2° Par des examens généraux effectués par les professeurs à la fin de chaque cours.

Chaque trimestre, un bulletin est envoyé par la Directrice de l'école aux parents des élèves.

A la fin de leurs études, les élèves qui ont satisfait à l'examen de sortie, reçoivent le *diplôme* de l'Ecole supérieure agricole et ménagère (*section d'enseignement supérieur*).

LIVRES NOUVEAUX

La part de la France, Lettre ouverte d'un soldat français aux soldats américains (Attingre), prix 1 fr.

Nos enfants serbes, par Etienne Port (Delagrave), prix 1 fr.

Trois ans de guerre. Notre marine et la leur, par A. Rousseau (Alcan), prix 1 fr.

Notre erreur sur la France, par le Dr G. Ost, capitaine du Landsturm traduit de l'allemand par Lucien Bourguès.

Questions du Jour

LE TRIOMPHE DE LA FEMME

(Extrait du dernier livre de M. Jean Finot : « L'agonie et la naissance d'un monde. »)

La femme est sortie de cette guerre en triomphatrice. Qui osera nier aujourd'hui son esprit de persévérance, son génie d'organisation, la grandeur de ses sentiments civiques, la noblesse de ses aspirations et sa valeur intellectuelle et morale ? Même avant la fin de la guerre, on a commencé, dans la plupart des pays, à lui restituer ses droits escamotés depuis des siècles. La femme rentrera ainsi dans la vie publique qu'elle saura rehausser et purifier. C'est l'homme qui a eu le privilège exclusif de conduire, jusqu'à présent les affaires de ce monde. La catastrophe lamentable à laquelle nous nous sommes vus acculés en 1914 est la meilleure preuve qu'il n'a point été à la hauteur de sa tâche. Il y avait du reste, quelque chose de profondément injuste dans le fait de vouloir éliminer la femme de la vie publique, partant la mère, qui constitue la condition essentielle de l'existence et de la durée des sociétés. Le monde se trouva ainsi avec toutes ses conquêtes à deux doigts de sa perte. Et il n'a été sauvé que grâce surtout à la folie allemande. Débordante et démesurée, elle a sonné le tocsin et rapproché les humains pour la défense du même idéal et des intérêts identiques.

Mais l'humanité aurait pu tomber tout de même.

La femme a conquis le droit de dire à l'homme :

Il est grand temps que je partage tes privilèges après avoir rempli mes devoirs. Notre planète n'aura qu'à y gagner. Les démocraties accusent partout des défauts qui finiraient par les rendre odieuses. Nous nous bornons à faire, en passant, allusion au culte de l'incompétence et à l'immoralité grandissante des politiciens, qui trompent et exploitent tous les peuples libres. La femme deviendra, espérons-le, le facteur essentiel pour l'assainissement de la vie politique de demain.

Auteur du « Préjugé des Races », du « Préjugé des Sexes », du « Progrès et Bonheur » (1), j'assiste ainsi à la réalisation des idées pour lesquelles j'ai combattu toute ma vie. « La plus cruelle et la plus monstrueuse des guerres », qui paraissait condamner mes principes et mes espérances, leur a prêté par contre des raisons de triomphe. Après avoir reçu le baptême de la douleur divine, ils seront, par cela même, plus chers aux générations à venir.

Jean Finot.

(1) Bibliothèque de Philosophie contemporaine (F. Alcan).

Conférences d'Education Municipale

Le succès des « Conférences préparatoires au vote municipal à l'usage des futures Electrices » organisées par l'*Union Fraternelle des Femmes* va croissant. La grande presse tout entière les annonce et les loue parfois en d'importants articles signés d'auteurs éminents. Voici le programme des deux prochaines séances (16, rue de la Sorbonne, 4 heures) :

3 Mars. — *Salubrité* (Commissions d'hygiène, logements insalubres, désinfection, cimetières, etc.). — Président : M. d'Estournelles de Constant, Sénateur. — Le suffrage des femmes à l'étranger : Mme de Witt-Schlumberger, Présidente de l'Union française pour le suffrage des femmes. — De la nécessité des groupements féminins, Mme Léon Philippe, vice-présidente de l'Union fraternelle des femmes. — La guerre aux taudis par les habitations à bon marché et les Cités-Jardins : M. Georges Risler, Président de l'Union des Sociétés de Crédit Immobilier des Habitations à bon marché.

10 Mars. — *Travaux publics*. Président : M. P. Et. Flandin, Député, Rapporteur de la Commission du suffrage universel. — Le suffrage des femmes en France : Mme C. L. Brunschvicg, Secrétaire générale de l'Union française pour le suffrage des femmes. — a) Aménagement et extension des villes. (Du rôle de la femme dans les commissions pour la reconstruction des cités détruites) : M. Agache, Architecte urbaniste, Professeur au collège libre des Sciences sociales. — b) La maison de l'enfant : Mme M. Hollebecque.

Formons une Ligue pour les Restrictions

La « Ligue des Femmes pour les restrictions » dont nous avons pris l'initiative, continue à réunir d'importantes adhésions. Nous publierons la semaine prochaine les dernières que nous avons reçues, parmi lesquelles celle de Mme Jules Siegfried, présidente du *Conseil National des femmes*.

La Ligue ne comporte aucune cotisation. Il suffit pour en faire partie de s'engager :

1° A pratiquer scrupuleusement les restrictions légales ;

2° A s'imposer volontairement celles qui semblent utiles ;

3° A se priver en tout du superflu pour que chacun ait le nécessaire.

La Ligue se propose dès qu'elle sera entièrement formée de faire campagne afin que partout en France des femmes soient admises aux conseils du ravitaillement.

Conférence de la Ligue des Economies

« Le Devoir d'Economie plus impérieux que jamais », tel est le sujet de la conférence que fit M. Fernand Faure, l'éminent professeur à la Faculté de Droit, le 13 février dernier au Musée Social, en présence des membres du Comité ayant à leur tête M. Jules Siegfried.

M. Paul Doumer, sénateur, présida cette belle séance, au cours de laquelle l'orateur s'attacha à démontrer la haute importance de la politique des restrictions et l'utilité de dire la vérité tout entière au pays, parce qu'il est assez courageux pour la regarder en face.

Avec une franchise et une netteté impossantes, il énuméra les raisons d'ordre matériel et moral qui militent en faveur de l'économie la plus stricte pour tous. C'est un devoir patriotique et urgent :

1° L'économie est nécessaire parce qu'il faut ménager les ressources du pays si l'on veut qu'elles durent ;

2° Parce qu'en ce moment il importe de réduire au minimum les achats à l'étranger ;

3° Parce que seule elle peut fournir les disponibilités qui pourront s'offrir à l'Etat pour ses emprunts. Tels sont les principes de la « Ligue Nationale des Economies » et de la « Vie moins chère », qui s'efforcent de susciter chez la population civile le désir de coopérer à la défense nationale par un moyen à la portée de chacun, moyen qui dépend surtout de la volonté, ou plutôt de la bonne volonté.

L'économiste distingué qu'est M. Fernand Faure insiste sur ce point qu'il ne s'agit pas de faire un choix, entre les méthodes opposées, celle du rationnement volontaire et celle du rationnement obligatoire. Il importe de les accepter et de les pratiquer toutes deux. Des chiffres précis, sont cités de nature à faire réfléchir les personnes soucieuses de l'intérêt national : pour amener d'Amérique en France un homme, il faut 4 à 5 tonnes ; afin d'en assurer le ravitaillement en vivre et en munitions, il faut encore (pour une année), de 7 à 8 tonnes, soit environ 12 tonnes. Ainsi 18 millions de tonnes sont nécessaires cette année pour nous procurer 1 million 1/2 de soldats américains !

Les terribles effets de la guerre sous-marine ont diminué fortement le tonnage disponibl pour tous ces transports, et si nous voulons que nos alliés nous envoyent les forces qu'ils préparent à combattre, notre devoir est de nous priver dans toute la mesure possible des denrées qui viennent d'outre-mer : pétrole, coton, café, cacao, tabac, etc., et de celles que l'on fait venir pour compléter la production intérieure, comme le blé, les cuirs, la viande, les laines, etc. Ainsi, le cercle des restrictions doit se resserrer autour de nous, en vue de favoriser le transport des troupes et du matériel de guerre indispensables pour tenir ce quart d'heure de plus, qui assurera la victoire du droit et de la liberté.

A cet égard, le conférencier expose les raisons d'ordre moral qui doivent nous encourager et nous soutenir dans la voie qu'il trace : quel bel exemple nous donnent nos alliés de langue anglaise, peuples riches, habitués à dépenser largement, et qui n'ont pas hésité à se priver de tout superflu, les Anglais depuis quinze à dix-huit mois, les Américains depuis qu'ils sont entrés en guerre. Le 2 avril 1917, ceux-ci adhéraient à l'Entente, et dès le 6 avril un manifeste du président Wilson les engageait à ménager leurs ressources pour les partager **avec nous** ! C'est donc **pour nous** qu'ils se restreignent et qu'ils sont gênés, ne devons-nous pas, nous aussi, nous restreindre et nous gêner ? Et nous devons aussi ménager notre capital. Il nous devient de plus en plus précieux à mesure qu'il va diminuant. Plus de 40 milliards lui manquent ; nous possédions en 1914, environ 250 à 300 milliards dont la moitié était à peu près disponible, à cela se joignait un large crédit pour contracter tous les achats nécessaires. Ce capital nous devient véritablement sacré aujourd'hui, à cause du rôle qui lui incombe jusqu'à la fin de la guerre, et pour l'après-guerre, où il y aura une France nouvelle à reconstruire ?

La guerre est essentiellement destructive ; dit en terminant M. Fernand Faure et le devoir d'économie est plus impérieux aujourd'hui qu'il ne l'était hier : il le sera peut-être plus encore demain, aussi toute la propagande en faveur des économies se rattache-t-elle à ce qu'il appelle à juste titre la Religion de la Patrie.

A ce discours très applaudi, M. Paul Doumer répondit en insistant sur le devoir tout particulier du public du Musée social, et de la bourgeoisie, à laquelle il appartient. Dans une démocratie, les droits sont les mêmes pour tous, mais les devoirs doivent être plus impérieux pour les plus favorisés : aussi c'est sur les tables habituellement les mieux servies que doivent se faire sentir le plus les restrictions. Nous n'avons pas le droit de vivre comme en temps de paix, alors que 3 millions de nos frères souffrent en pays envahi et meurent de faim... Quels que soient nos sacrifices et nos privations, nous ne ferons jamais assez en une période où 360 millions de francs de projectiles sont dépensés en deux jours comme à cette terrible bataille de La Malmaison, et pendant que notre belle et forte jeunesse verse son sang sans compter pour défendre l'intégrité de la patrie. M. Paul Doumer rappelle combien l'attitude d'austérité de Paris était belle aux premiers jours de la guerre et nous engage à nous y reporter pour avoir la pleine conscience de nos devoirs envers ceux qui nous défendent et envers nos alliés, qui nous soutiennent.

LE CANDIDAT IDEAL DES FÉMINISTES

La question que vous avez posée dans « La Française » à propos de votre article « L'indulgence utilitaire » est fort intéressante et elle pourra peut-être nous faire connaître la manière de voir de la femme lorsqu'elle sera électrice. Je dis peut-être, car l'expérience démontre qu'il y a une grande différence dans la vie entre la théorie et la pratique.

Si vous interrogez les hommes, il vous diront toujours qu'il n'est pas bien de donner une charge publique et surtout la plus haute qui est celle de député, à une personne qui ait des tares.

Mais le moment venu d'agir, d'autres considérations prennent le dessus et le vote est donné bien des fois à qui n'en est pas digne.

Moi, j'ai toujours dit que la vie privée d'un homme devrait être la règle pour juger comment cet homme se conduira dans la vie publique. Il ne faut pas croire, comme vous le dites très bien, que tôt ou tard les mauvaises qualités n'aient leur influence et comme le public subit les conséquences des actions des hommes qui gouvernent, voilà qu'il se trouvo exposé aux conséquences de leurs méfaits.

L'imperfection de la nature humaine nous cache trop de mauvaises surprises que nous ne pouvons prévoir, et pour cela il faut au moins être intransigeant et ne pas

Droiture d'esprit et de sentiment, voilà surtout ce que l'on doit exiger des hommes qui disposent des peuples.

Que la femme en se proposant ce programme comme électrice, écoute seulement sa conscience et qu'elle ne se laisse pas influencer par l'homme qui est déjà trop rompu en cette matière.

Elle doit être elle-même et porter dans l'exercice du bulletin du vote sa personnalité tout entière. Et alors nous pouvons espérer le mieux.

Elisa Lollini Agnini.

LE CANDIDAT IDEAL DES FEMINISTES

Nous avons encore reçu sur ce sujet les deux réponses qu'on va lire. Celle de Mme Lollini a été retardée, nous dit-elle, par suite des pénibles événements d'Italie qui ont relégué au second plan les préoccupations féministes ; mais elle a tenu à nous l'envoyer quand même, pensant que la propagande n'est jamais inutile.

⁂

Choisir l'homme intelligent, pondéré, actif et loyal qui a la force de conformer ses actes à ses paroles, les conseils qu'il propose aux exemples qu'il donne ; celui-là « **sert** » ses convictions malgré les difficultés et le manque de profit, mais ne « **s'en sert pas**, malgré les avantages que la versatilité procure.

En un mot, choisir les qualités solides qui durent et peuvent affronter la lutte, et non les qualités brillantes qui s'évaporent au premier obstacle et retombent comme une vaine rosée...

Bl. Rey.

L'OPINION D'UN SENATEUR

M. Jean Codet, sénateur de la Haute-Vienne, après avoir résumé l'œuvre de la femme pendant la guerre, remarque qu'il sera impossible désormais de ne pas accorder à la femme l'équivalent de ses devoirs, c'est-à-dire la plénitude des droits qui appartenaient aux hommes que les femmes remplacent.

Et non seulement il pense que les femmes seront électeurs, mais qu'elles seront éligibles, car « la femme qui aura dirigé fermer les yeux devant ce qu'on voit. des usines ne peut-elle pas utilement prendre part à la direction des affaires publiques? »

Guerre à l'Alcool

⁂

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme*. Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45, rue Jacob, Paris. Président: M. JEAN FINOT.

Nous donnerons dans le prochain numéro un article à propos d'une délégation de l'Union Française pour le suffrage des femmes au Groupe parlementaire des droits de la femme.

Primes à nos Abonnés

PREJUGE & PROBLEME DES SEXES

Le beau livre de Jean Finot :
est offert en

Prime gratuite

à tout abonné qui nous procure un second abonnement.

La Presse entière en France et à l'étranger a rendu un magnifique hommage à ce ouvrage qui a été traduit en anglais en allemand, en espagnol, etc.

« Véritable encyclopédie de la femme, brillante prophétie de ses destinées prochaines », selon M. Seillière, l'éminent critique des « Débats ». Il est d'après M. Paul Adam « savant à l'infini, plaisant comme une conversation autour du thé » et pour M. Emile Faguet « au premier rang de ceux que pour être renseigné et averti, il faut avoir lu ».

C'est une véritable bonne fortune pour « La Française », de pouvoir l'offrir en de telles conditions.

Préjugé et Problème des Sexes, ne vend 5 francs en librairie.

Nous l'expédions gratuitement à tout abonné, qui nous adresse en plus de son propre abonnement le montant d'un abonnement nouveau, plus 0,50 pour le port du volume. On peut venir le demander à nos bureaux les lundi, mercredi, vendredi de 2 à 5 heures.

COURRIER DES LECTEURS

Mlle Dalous. — Nous prions l'abonnée qui nous a adressé Mlle Dalous et dont nous ignorons le nom, de bien vouloir prévenir celle-ci que notre service de renseignements ne fonctionne que pour nos abonnés, que nous n'avons pas de bureau de placement, que nous ne pouvons procurer des emplois, mais seulement donner des indications sur le travail et les organismes de placements.

Mme Legrand Falco. — Tous nos remerciements pour votre mandat de dix francs et pour l'abonnement envoyés. La prime comporte 0,50 pour frais de port, nous vous la faisons parvenir.

Ce que la « Française » publie

Carrières féminines. — Renseignements chaque semaine sur les débouchés anciens et nouveaux ; les concours ; les écoles d'apprentissage ; le placement, etc. D'importants *tableaux guides* d'orientation professionnelle (voir les numéros du 23 et du 30 juin, du premier décembre 1917). Très prochainement : Tableau des carrières de l'enseignement et tableau des carrières dans les administrations privées.

Au Parlement. — Renseignements sur les lois d'intérêt féminin en attente (pensions, nationalité, capacité civile, etc.). Etudes et campagnes sur la condition légale des femmes. Très prochainement : Etude de la loi sur *les Pupilles de la Nation*.

Questions du jour. — Aperçus de politique générale ou de sociologie.

Guerre à l'alcool. — Rubrique permanente contre l'alcoolisme.

Chronique des Œuvres et Institutions. — Renseignements d'entr'aide sociale.

Bulletin des Sociétés féministes. — Annonces, compte-rendus, etc.

Série d'article sur l'**Education de l'Adolescence.**

Carnet domestique (Organisation ménagère). — Recettes, Conseils divers.

JEUNES FILLES EPOUSES, MERES
quelle que soit votre condition
n'attendez pas de vous trouver en des heures difficiles pour vous assurer un Guide et un soutien

Abonnez-vous à « LA FRANÇAISE »
qui renseigne et défend les Femmes, les aide à remplir leurs devoirs et à obtenir leurs droits.

JEUNES FILLES
ET FEMMES PRIVILEGIEES
Soucieuses de vos obligations envers les moins heureuses

Abonnez-vous à « LA FRANÇAISE »
qui les sert, qui les servira d'autant mieux que vous lui apporterez votre concours, et qui vous aidera, en retour, dans vos œuvres personnelles.

ENVOI GRATUIT
DE DEUX NUMEROS SPECIMEN
« LA FRANÇAISE » répond aux demandes de renseignements de ses abonnés. Elle fait bon accueil à leurs communications sur les diverses parties de son programme.

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE pour petit travail de bureau de 2 heures à 6 heures, deux après-midi par semaine dame ou demoiselle ayant bonne écriture et beaucoup d'ordre.

Faire offres par lettre en indiquant prétentions, et donnant toutes références : Bureaux de « La Française », 17, rue de l'Annonciation, Paris (16e). Joindre spécimen écritures anglaise, ronde, etc.

MAMAN serait désireuse de se voir recommander pensionnat sérieux, près Paris, où de bonnes conditions lui seraient faites pour deux garçonnets de dix ans.

Renseignements par lettres initiales S. G. Bureaux de « La Française ».

A VENDRE

BELLE PROPRIETE de 22.000 m., en face de la gare de Savigny-sur-Orge. Pour prix et renseignements s'adresser à « La Française ».

Défauts de prononciation (zézaiement, etc.. rapidement corrigées par Mme Geslis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris. 28, rue Vauquelin, Paris-V.

MAISONS RECOMMANDEES

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Varié de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris.— Expéditions en Province

ALIMENTATION

pour Régime Diététique
FARINEUX, MALTES et DIASTASES
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 1827
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves militaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIERE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-82

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux **Potage-Consommé Riche**, Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande du premier choix. Reconstituant très énergique.

Le **BOVRIL** est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

ECOLE ROY

rue Lagrange
PARIS (Ve)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme **FRANCO**
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours **GRATUITS** et cours réduits. — Cours par Correspondance.
PLACEMENT **GRATUIT** DES ELEVES

UNE VISITE
à
L'Usine de Guerre Citroen

Nous sommes convoquées avec l'Ecole des Surintendantes. Le jeune patron André Citroën, 38 ans environ, a compris l'intérêt de l'innovation. Il n'a pas besoin de cette nouvelle aide car chez lui son frère remplit l'office, mais il a offert aux candidates la possibilité de faire un stage dans son usine. En outre il nous prouve l'intérêt qu'il nous porte en nous montrant lui-même sa maison, son œuvre prodigieuse, très récemment créée.

Tout d'abord frappent les dimensions générales inusitées. Les moindres locaux, escaliers, salons d'attente, sont vastes comme en un ministère mais modernes, élégants et ordonnés.

Nous sommes reçues dans le cabinet directorial, vaste pièce aux six fenêtres, mobilier anglais, nombreux appareils téléphoniques à multiples.

M. Citroën demande quelques précisions nouvelles, sur les surintendantes, il écoute Mme Roy, cette jeune ouvrière parisienne qui a rapporté l'idée d'Angleterre. Elle a une voix et un visage de jolie petite fille contrastant avec une intelligence vive et une volonté qu'on sent exercée.

Puis nous partons pour le tour. Tout est neuf, encore en voie de construction ou d'incessants agrandissements ; partout des maçons, des menuisiers achèvent ou perfectionnent.

Dans les locaux administratifs, immense bâtiment; une aile est réservée aux laboratoires ; au centre, un hall est entièrement tapissé de bibliothèques qui contiendront 50.000 volumes destinés à l'instruction du personnel ; directeurs, chefs d'ateliers, contremaîtres, chefs d'équipes, etc... Dans un laboratoire 25 places sont préparées pour recevoir 25 chimistes. Ce seront des femmes ; on les prend sans instruction préalable, on les forme en leur confiant toujours la même opération : dosage de soufre ou de manganèse dans l'acier, etc... ; très vite elles y sont aptes. Elles gagnent de 6 à 12 francs par jour.

On nous montre ensuite une salle de conférence où 200 fauteuils recevront 200 membres du personnel ouvrier toujours pour parfaire leur instruction ; des projections cinématographiques leur montreront des usines étrangères, de nouvelles machines dont le fonctionnement leur sera détaillé.

C'est littéralement, avec cette grosse bibliothèque, un centre d'enseignement comme les Arts et Métiers qui est rêvé ici et qui fonctionnera sans aucun doute.

Puis commence la visite des ateliers.

Tout d'abord celui où se fait l'emboutissage des obus. C'est un énorme hall dans lequel 24 presses sont entourées chacune de démons noirs, mâles et femelles, qui manient dans la flamme les obus d'acier incandescent. Nous circulons sur une galerie supérieure d'où est visible tout l'ensemble. Dans une atmosphère de four un homme sort du feu la barre rougie, la porte sur un étau d'où, au geste d'une femme, un puissant poinçon s'enfonce comme le ferait le doigt dans la glaise. Des étincelles jaillissent, captés par les écrans, trois secondes s'écoulent, l'obus tombe creusé, embouti comme on dit. Un homme le prend dans de longues pinces ; il est prêt pour la trempe, on le place sur un trottoir roulant qui le conduit à un autre atelier ; 24 équipes font les mêmes mouvements rythmiques autour de 24 machines, des taches de feu s'allument et circulent dans tout l'immense hall. Vision de guerre... on prend conscience ici de l'énormité de l'effort total qu'accomplissent les nations pour la préparation des batailles.

L'industriel a placé des salles de douches à proximité des presses. La nuit un repas est apporté aux travailleurs épuisés : une soupe à la viande et aux légumes qu'ils paient 0 fr. 25, un café de 0 fr. 10 ; seule une femme sur trois prend la soupe, toutes prennent du café et cependant elles font, dans cette chaleur qui m'accable pour quelques minutes d'arrêt, un travail acharné pendant dix heures de suite. Cela m'apparaît comme un miracle de volonté et d'endurance.

Il n'existe qu'un autre atelier plus important en France, à Saint-Pierre des Corps. Il appartient à l'Etat qui y fabrique 25.000 obus par jour avec 30 presses tandis qu'André Citroën en produit 50.000 avec seulement 24 presses. Pauvre Etat !...

Nous voyons maintenant la fabrication des shrapnells. A un bout de l'atelier le plomb arrive en masse ; à l'autre bout il sort en balles prêtes.

Des machines surveillées par des femmes le laminent, l'étirent, le filètent, le roulent sur d'énormes bobines, le passent sous des filons qui découpent le fil en billes, aussitôt plies et triées. Les balles sont prêtes à leur rôle de mort...

Citroën est obligé de faire procéder chez lui à toutes ces opérations car aucune autre usine de France n'est capable de lui fournir les quantités qui lui sont utiles.

Des femmes montées sur des charriots électriques portent à l'atelier où on en garnira les obus, les balles brillantes prêtes et mises en caisses.

Sur ce char minuscule qui court seul, sans rails, sans moteur apparent, elles ont avec leur grande blouse blanche et leur bonnet un air de ressemblance avec ces fées des contes transportant par prodige leurs provisions de joyaux. Mais ici les joyaux sèmeront la mort !

Nous n'avons pas le temps de nous étonner. Déjà notre troupe arrive dans un autre atelier et ici l'impression de prodige augmente.

Grand comme un hall de gare il se continue par un autre hall de gare surélevé comme une scène et où circulent des trains ! 4.000 ouvrières travaillent dans ce phénoménal atelier construit en six semaines, il y a un an, sur l'emplacement de 38 maisons !

Dans le fracas, mais dans l'ordre et la propreté on fait ici tout l'ogivage, le filetage des pas de vis, le ceinturage, etc... L'obus arrive seulement embouti à une extrémité du hall ; à l'autre il est terminé, ogivé, contrôlé, rempli de balles de shrapnells, peint en rouge, emballé et enfin chargé sur des wagons.

De larges travées séparent comme des avenues les rangées de machines, chacune de ces avenues correspond à une opération différente, à une autre sorte de machine.

Toutes les ouvrières ont la blouse de toile blanche, le bonnet, un souci de coquetterie malgré la fatigue, d'anémie et l'épuisement visibles.

Ces colossales dimensions, ces travées sans fin, ce bruit, cet ordre, ces chars électriques adroits et rapides montés par ces femmes blanches, tout cela accroit l'idée de prodige, de féerie.

Un orage s'est formé soudain, il éclate et verse ses trombes. Les fées des chars sont maintenant couvertes de manteaux luisants en caoutchouc rouge ou noir, carapace étrange.

Toujours dans le fracas elles circulent, adroites, transportant des obus d'une travée à l'autre, missionnaires pressées, symbole de la France en état de défense nationale.

Plus loin, la salle des distributions électriques est telle qu'une salle de palais moderne, blanche, claire, tendue. D'énormes tableaux de marbre s'entourent de brillantes sertissures métalliques. Deux câbles apportent toute l'énergie qui dessert, par chacun de ces tableaux, l'immense usine. Cette salle est comme le cœur d'où part le sang qui donne la vie à chacun des organes. Des graphiques indiquent partout les pulsations, je veux dire le voltage et le débit électrique envoyés à chaque atelier.

Mais il faut maintenant, sous l'orage, visiter toutes les annexes de l'usine.

A l'infirmerie de nombreuses infirmières sont, jour et nuit, à la disposition des blessés ou des malades. Le cabinet dentaire, seul, coûte 50.000 fr. par an avec deux dentistes en permanence.

M. Citroën a même prévu une crèche : bien avant que la loi d'août 1917 ne l'y obligeat.

Il y avait à quelques minutes de l'usine une école ; on en a abattu tous les murs intérieurs pour modifier les dispositions. Des ouvriers ont posé des cloisons, refait des parquets, installé des baignoires, des ascenseurs, des tobogans à linge sale, bâti des terrasses. Trente enfants sont gardés à chacun des deux étages, tandis que leurs mères travaillent. Elles s'interrompront pour venir allaiter ; on ne leur rendra pas leur enfant la nuit, on ne leur permettra de l'emporter que le dimanche. Pendant la semaine, elles ne le verront que pendant le moment des têtes. Triste maternité que celle des travailleuses !... Encore celles-ci sont-elles les favorisées, puisqu'au moins elles sauveront leur enfant.

Je demande qu'une salle leur soit réservée et qu'elles puissent y venir pendant l'heure du repas de midi, ayant hâtivement pris leur déjeuner à la cantine voisine, qu'elles puissent jouir un peu de ce bébé péniblement porté et mis au monde, nourri de leur santé ; qu'elles aient un peu la joie de ce linge blanc, de cette terrasse, de ce petit couvent et de ses minuscules moines.

Je suis sûre que M. André Citroën n'oubliera pas sa promesse.

Il a donné à ces enfants les meilleures chances de survie, le lait de leur mère et la surveillance d'un personnel éclairé sous la direction de la doctoresse Mantoux qui a toutes les compétences du médecin et toute l'expérience dévouée d'une maman.

Il nous entraîne ensuite, sous la pluie diluvienne, à la cantine de ses ouvriers.

C'est un énorme hangar où tiennent 10 tables de 200 couverts! Sur chacune sont servis 200 repas en deux séries, soit 4.000 déjeuners ! Sur deux grandes tables chauffantes des chariots électriques accourus des cuisines, apportent les plats chauds. Les ouvriers paient 1 fr. 50, sans vin, un copieux plat de viande, un légume, un fromage et du pain ; c'est très bon marché.

C'est moins que le prix coûtant, c'est moitié moins cher que chez les bistrots du quartier et il n'y aura pas d'alcool.

Et même, excellente mesure, on exclura celui qui donne le déplorable exemple d'en apporter !

Des celliers, des salles d'abondance de toutes sortes contiennent les réserves utiles à de telles salles à manger.

Toujours sous l'averse, nous regadons au passage de nouveaux ateliers qui se construisent toujours et toujours comme si la guerre ne devait plus finir. S'il n'y a pas encore d'aciérie, c'est seulement faute de combustible. Mais déjà le jeune industriel songe aux charrues mécaniques qu'il pourra faire ici dès les batailles finies...

Il nous quitte, il court à un comité de charbon, précisément. Il s'agit d'étudier les moyens de ravitailler l'industrie de son indispensable aliment.

Son frère nous montrera l'organisation administrative.

Nous sommes dans le hall d'entrée. C'est l'heure du départ pour une des équipes de travailleurs.

Un flot d'hommes et de femmes s'écoule par la vaste porte, mais il leur faut d'abord retirer une fiche dans leur casier spécial, la pointer à des horloges automatiques qui inscrivent les heures d'arrivée et de départ sur la carte individuelle.

Ces fiches iront aux services du contrôle où une quantité de femmes en blouses blanches ou de mutilé de la guerre inscriront ces renseignements sur les cartes de salaires.

Au jour de la paix, le talon de ces cartes sera remis à l'ouvrier ou à l'ouvrière. On ne lui paiera qu'un compte rond : 50 fr. pour 54,60, etc..., le reste étant reversé à la paix suivante. Ainsi pas d'échange, point de billon, de piécettes à compter, point de temps à perdre.

Des timbres de couleurs différentes indiqueront ostensiblement la somme à payer. Toutes les fichières seront mobilisées comme caissières en autant de guichets que de sortes de comptes : 20, 30, 40, 50 fr., etc... les ouvriers défileront, échangeront leur fiche contre des billets en une minute et sans aucune attente ; chaque quinzaine, un million de salaires est ainsi payé à 4.000 ouvriers en quelques instants !...

Si ces procédés étaient appliqués par nos administrations, la maladie des ronds-de-cuirs en serait guérie sur l'heure.

On nous montre encore les systèmes de fiches d'embauche, tous les services de contrôle administratif, de comptabilité. Ceci encore est un modèle d'ordre, de netteté, ceci encore est impressionnant par les nombres remués.

J'ai appris plus en quelques heures qu'en un mois de vie ordinaire ; je prends conscience de la grandeur de tout ce prodigieux labeur créé puis accompli par des hommes et quand on me dit que M. Citroën, qui a de toutes pièces bâti ce phénoménal organisme, s'est lui-même improvisé chef d'industrie, qu'il s'est tout appris et qu'avant la guerre il vendait des pierres précieuses, ceci achève de me stupéfier.

Dr Clotilde Mulon.

La gérante : Jane MIRAL
Imp. des Arts (P. Vayssé, dir.), 11, r. M...